

| Programme 
D' ACTIONS
EDUCATIVES
POUR LES
COLLEGIENS

 2022 | 2023





| Programme
D'ACTIIONS
ÉDUCATIVES
POUR LES
COLLÉGIENS
2022 | 2023



Contribuer à l'épanouissement des jeunes

Une des missions importantes du Conseil départemental est de gérer les collèges : construction, entretien. Mais aussi d'offrir aux agents de ces établissements les meilleures conditions de travail pour une plus grande efficacité aux côtés des enseignants.

Le Département ambitionne aussi d'être un véritable acteur de l'éducation des collégiens en s'impliquant au quotidien aux côtés des familles, de l'Éducation nationale et du secteur associatif.

Cette ambition, nous la nourrissons à travers un grand nombre d'actions regroupées dans le Programme d'actions éducatives pour les collégiens (PAEC). Ce programme est évidemment sans cesse enrichi afin d'accompagner au mieux les jeunes vers leur avenir.

Une trentaine d'actions sont à découvrir dans le document que nous proposons à votre lecture. Ce guide pointe les domaines abordés par le PAEC, comme l'engagement citoyen, l'épanouissement dans le parcours éducatif, la place du handicap dans notre société, la question de la laïcité, la question de l'égalité entre filles et garçons, ou encore l'appréhension des médias et du numérique.

Ainsi chaque classe, chaque jeune, trouvera matière à élargir, à approfondir son projet éducatif.

Sans jamais perdre de vue l'ambition de ce programme d'actions : contribuer à l'épanouissement des jeunes.

Jean-Jacques Lasserre

Président du Conseil départemental
des Pyrénées-Atlantiques

Propos introductif

POURQUOI UN PROGRAMME D' ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS ?

Le Département souhaite se positionner comme acteur de l'éducation et s'impliquer au quotidien, aux côtés des familles, de l'Éducation nationale, et du secteur associatif. À travers un panel de mesures éducatives. L'objectif est ainsi de contribuer à l'épanouissement des jeunes.

LE PROGRAMME D' ACTIONS ÉDUCATIVES

Il est mis en œuvre à travers une vingtaine d'actions. Cette offre est revue annuellement au vu de l'évaluation et présentée à travers ce guide.

Plusieurs actions relèvent du Plan départemental d'éducation artistique et culturelle (PDEAC). Il s'agit d'un partenariat de plus de 20 ans entre le Département, la Direction départementale des services de l'Éducation nationale, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC). L'objectif de ce dispositif est notamment de favoriser l'accès à la culture et à l'éducation à l'environnement du plus grand nombre de jeunes et de permettre la fréquentation des lieux culturels de proximité et la rencontre des œuvres et des artistes.

Les actions éducatives relèvent des thématiques suivantes

ENGAGEMENT CITOYEN

RÉUSSITE ÉDUCATIVE

ÉPANOUISSEMENT ET BIEN-ÊTRE

DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE

Pour chacun de ces axes, des projets en langues régionales pourront être mis en œuvre.

Ce programme d'actions est en phase avec le modèle départemental qui positionne le Département bâtisseur du Vivre ensemble, aménageur et animateur du numérique et promoteur d'une montagne vivante et attractive.

Plusieurs actions éducatives nouvelles sont proposées dans ce cadre, portées en direct par le Département ou en partenariat avec des associations locales.

De plus, les modalités de mise en œuvre sont modifiées avec

- des actions relevant de l'appel à projets soumises au plafond financier du collège : des règles plus souples avec la fin d'un double plafond (par action et par collège) dans la majorité des cas,
- des actions relevant de l'appel à projets non soumises au plafond financier du collège : afin de favoriser l'émergence de projets sur ces thématiques,
- des actions (interventions, visites, aide à l'ingénierie etc.) qui pourront être sollicitées en contactant directement le service concerné du Département.

MODE D'EMPLOI

Les collèges peuvent bénéficier de ces actions selon différentes modalités indiquées dans chaque fiche.

Certaines actions relèvent de la procédure appel à projets (avec ou sans plafond financier par collège)

Les collèges devront remplir un dossier en ligne sur :

<https://paec.le64.fr>

pour bénéficier d'une subvention.

CES DEMANDES SERONT EXAMINÉES SELON LE CALENDRIER ET LES MODALITÉS SUIVANTES :

Avril

Communication de l'ensemble de l'offre et ouverture des appels à projets.

5 juin

Envoi des fiches bilans des actions réalisées durant l'année pour paiement de la subvention.

30 juin

Clôture des appels à projets.

À partir du 20 juin

Réunion des différentes commissions d'instruction.

Début juillet

Validation des projets retenus.

Septembre

Délibération sur l'attribution des subventions.

Octobre

Notification aux collèges.

Certaines actions sont soumises à un **plafond financier** par collège, calculé en fonction de l'effectif et de la localisation géographique de l'établissement. Les collèges situés en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP) et les collèges de vallées de moins de 200 élèves bénéficient d'une aide bonifiée. Les collèges sont informés de ce montant par les services du Département avant le lancement de l'appel à projets en avril. **Les établissements devront donc prioriser leurs demandes.**

Les actions n'étant pas soumises au plafond financier du collège relèvent d'une priorité départementale.

Je dépose un dossier de demande de subvention, entre le 1^{er} avril et le 5 juin 2022, sur la plateforme : <https://paec.le64.fr>

SOU MIS AU PLAFOND FINANCIER DU COLLÈGE :

- | Collégien citoyen,
- | Découverte des Institutions, du patrimoine et des lieux de mémoire,
- | Écoresponsable dans mon collège,
- | Sensibilisation aux arts et à la culture scientifique (PDEAC),
- | Susciter la pratique de la langue occitane,
- | Voyages scolaires éducatifs et échanges internationaux,
- | Manger Bio&Local, Labels et Terroir,
- | Séjour de découverte des activités de neige,
- | Éducation et sport de pleine nature,
- | Biodiversité et développement durable.

NON SOUMIS AU PLAFOND FINANCIER DU COLLÈGE :

- | Mon collège pour tous, changeons le regard sur le handicap !,
- | Que je sois fille ou garçon...,
- | Sciences et robotique au collège,
- | Séjour des 6^e en montagne,
- | Sections sportives scolaires,
- | Et si on en parlait...,
- | Un métier pour moi,
- | Terre de jeux 2024.

Je contacte l'organisateur (Intervention, visite, aide à l'ingénierie...)

- | Citoyenneté numérique,
- | Découverte des archives,
- | Escape Game,
« Mond'Défi pour Demain, c'est maintenant ! »
- | Prix BD des collégiens 64,
« Lire et aimer lire »
- | Grandir avec la culture,
- | Collège au cinéma,
- | Susciter la pratique de la langue basque,
- | À vélo, c'est la classe !
- | Sport et sensibilisation aux risques en milieu naturel,
- | Séjour ou animation et découverte du Centre départemental d'éducation au patrimoine Ospitalea.

Information générale

| Le guide de l'offre éducative départementale ainsi que les documents types (fiche bilan...) sont téléchargeables sur le site Internet du Département :

www.le64.fr

> Éducation > Programme d'actions éducatives pour les collégiens

| Les ressources de l'Éducation artistique et culturelle (EAC) validées par la Direction départementale des services de l'Éducation nationale et le Département sont répertoriées sur le site Internet Culture 64.

| Posez toutes vos questions sur :

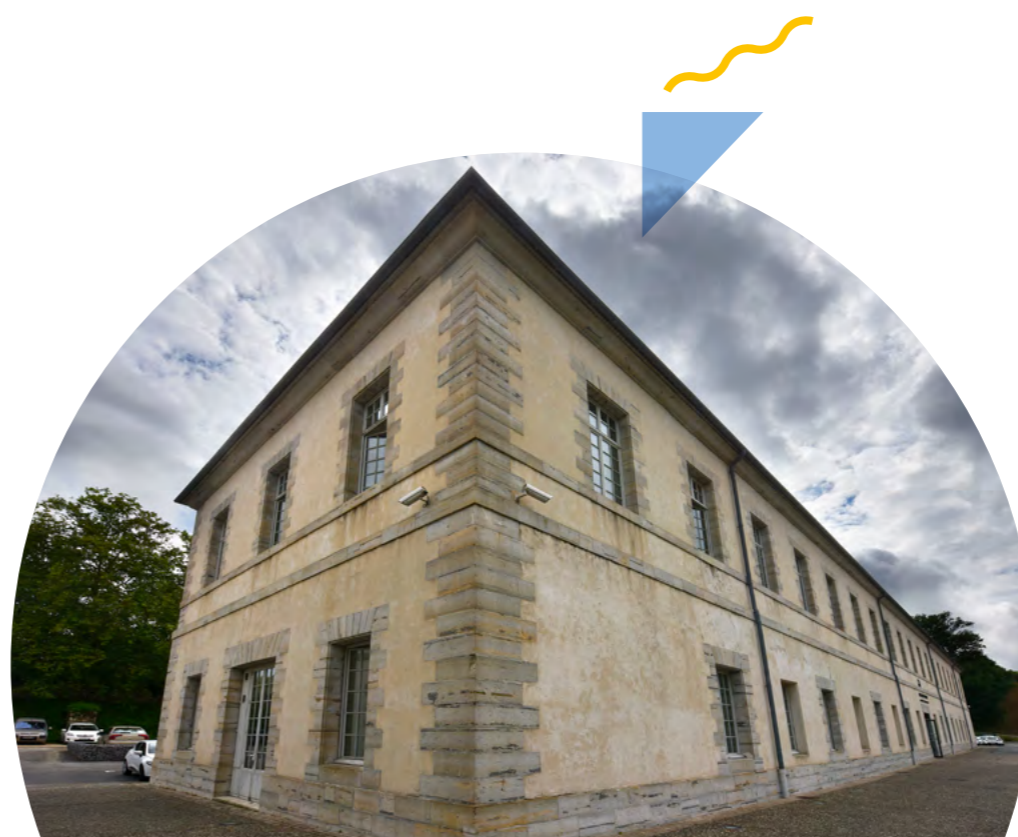
paec@le64.fr

ÉVALUATION

Le Programme d'actions éducatives pour les collégiens est évalué chaque année au vu des objectifs définis.

La fiche bilan devra obligatoirement être retournée après réalisation de l'action et permettra de procéder à cette évaluation.

Toute action pourra faire l'objet d'une restitution et d'un retour d'expérience.





PLUS DE PROJETS,
PLUS ENGAGÉS

JEUNESSE

Sommaire

Mot du Président, Jean-Jacques Lasserre page 3
Propos introductif page 4

**ENGAGEMENT
CITOYEN** p.11

Collégien citoyen page 12
Terre de jeux 2024 (NOUVEAU) page 14
Mon collège pour tous, changeons le regard
sur le handicap ! page 16
Citoyenneté numérique page 18
Découverte des institutions, du patrimoine
et des lieux de mémoire page 19
Découverte des Archives page 20
Patrimoine, mémoire et histoire
Que je sois fille ou garçon... page 22
Escape Game page 24
« Mond'Défi pour Demain, c'est maintenant ! »
Écoresponsable dans mon collège page 26

**RÉUSSITE
ÉDUCATIVE
ET DÉCOUVERTE
DES MÉTIERS** p.29

Prix BD des collégiens 64 page 30
« Lire et aimer lire »
Un métier pour moi page 32
Sciences et robotique au collège page 34

**ÉPANOUISSMENT
ET BIEN-ÊTRE** p.37

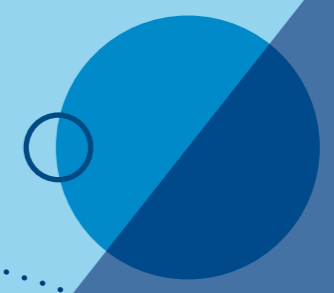
Sensibilisation aux arts
et à la culture scientifique page 38
(PDEAC)
Grandir avec la culture page 40
Collège au cinéma page 42
Susciter la pratique de la langue basque page 44
Euskararen erabilpena sustatu page 45
Susciter la pratique
de la langue occitane page 46
Ahortir la practica
de la lenga occitana page 47
Voyages scolaires éducatifs et échanges
internationaux page 48
Manger Bio&Local, Labels et Terroir page 50
À vélo, c'est la classe ! page 52
Et si on en parlait... page 54

**DÉCOUVERTE
DU TERRITOIRE** p.57

Séjour des 6^e en montagne page 58
Séjour de découverte des activités
de neige page 60
Éducation et sport de pleine nature page 62
Sport et sensibilisation aux risques
en milieu naturel page 64
Sections sportives scolaires page 66
Séjour ou animation et découverte
du Centre départemental d'éducation
au patrimoine Ospitalea page 68
Biodiversité et développement durable page 70

Vos contacts au Département page 72

**ENGAGEMENT
CITOYEN**





| Collégien citoyen

Objectifs de l'action :

- favoriser l'engagement citoyen et l'apprentissage de la citoyenneté des collégiens,
- donner aux jeunes un espace de prise de responsabilités et d'expression,
- renforcer les capacités d'esprit critique et de jugement des jeunes.

Description de l'action

Cela doit permettre aux équipes pédagogiques de proposer des actions spécifiques visant à développer un comportement citoyen chez les collégiens et développer leur prise d'initiative.

Le projet devra répondre aux objectifs cités et s'inscrire notamment dans l'une des thématiques suivantes : **les valeurs républicaines (liberté, égalité, laïcité...), la solidarité locale et internationale, Europe et interculturalité, espace d'expression et participation à la vie publique, le lien intergénérationnel, l'éducation aux médias et à l'information hors citoyenneté numérique (voir fiche action PAEC dédiée «citoyenneté numérique»), la sensibilisation au fonctionnement associatif et à l'engagement bénévole.**

Critères d'éligibilité :

- mettre en œuvre une approche interdisciplinaire,
- permettre aux élèves d'être acteurs, en recherchant leur implication,
- une attention particulière sera portée sur les projets s'appuyant sur des partenaires associatifs locaux. Voir liste «partenaires Engagement citoyen».

Seront privilégiés les projets :

- s'inscrivant sur la durée de l'année scolaire et avec des prolongements après la réalisation de l'activité,
- avec l'intervention d'un partenaire local agréé au niveau national par l'Éducation nationale en tant qu'association partenaire de l'école et ayant une certaine expertise sur la thématique traitée,
- et notamment les partenaires locaux reconnus par le Département indiqués dans **la liste «partenaires Engagement citoyen» téléchargeable sur le site Internet :**

www.le64.fr

- **la participation des jeunes dans le projet :** information et médiation par les pairs, implication des Conseils de Vie Collégienne (CVC), des délégués élèves ou collégiens du Conseil Départemental des Jeunes (CDJ), etc.



PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

Pour qui ?

Tous niveaux

Collèges ?

Publics et privés

Quand ?

Durant l'année scolaire

Où ?

Au collège ou à l'extérieur

Avec qui ?

Seront privilégiés les projets menés en partenariat avec une association locale **voir liste «partenaires Engagement citoyen et prévention» (téléchargeable sur www.le64.fr).**

Participation du Département

La participation financière vise à **soutenir en priorité le coût de l'intervenant extérieur (plafonné à 60€ par heure)**. L'aide du Département est évaluée en fonction du contenu, du coût du projet et de l'enveloppe financière dans la limite du plafond financier du collège.

Les factures relatives aux déplacements sont plafonnées à hauteur de 80% de leur montant.

Modalité de paiement

La subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la réception de **la fiche bilan avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours.

Si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant retenu du paiement pourra être ajusté au prorata du budget réalisé.

Modalité de l'action

Appel à projets soumis au **plafond financier du collège**.

Modalité d'inscription

> **Saisir sa demande en ligne sur :**

<https://paec.le64.fr>
du 1^{er} avril au 5 juin 2022.

ENGAGEMENT CITOYEN

Parole aux enfants sur la laïcité *Collectif laïque 64*

Après un temps d'animation, les animateur. trice.s récoltent des questions sur la laïcité, proposées à un(e) expert(e), parlementaire, élu(e) local(e)... qui leur répondra par vidéo !

> **S'inscrire auprès de :**

contact@francas64.fr

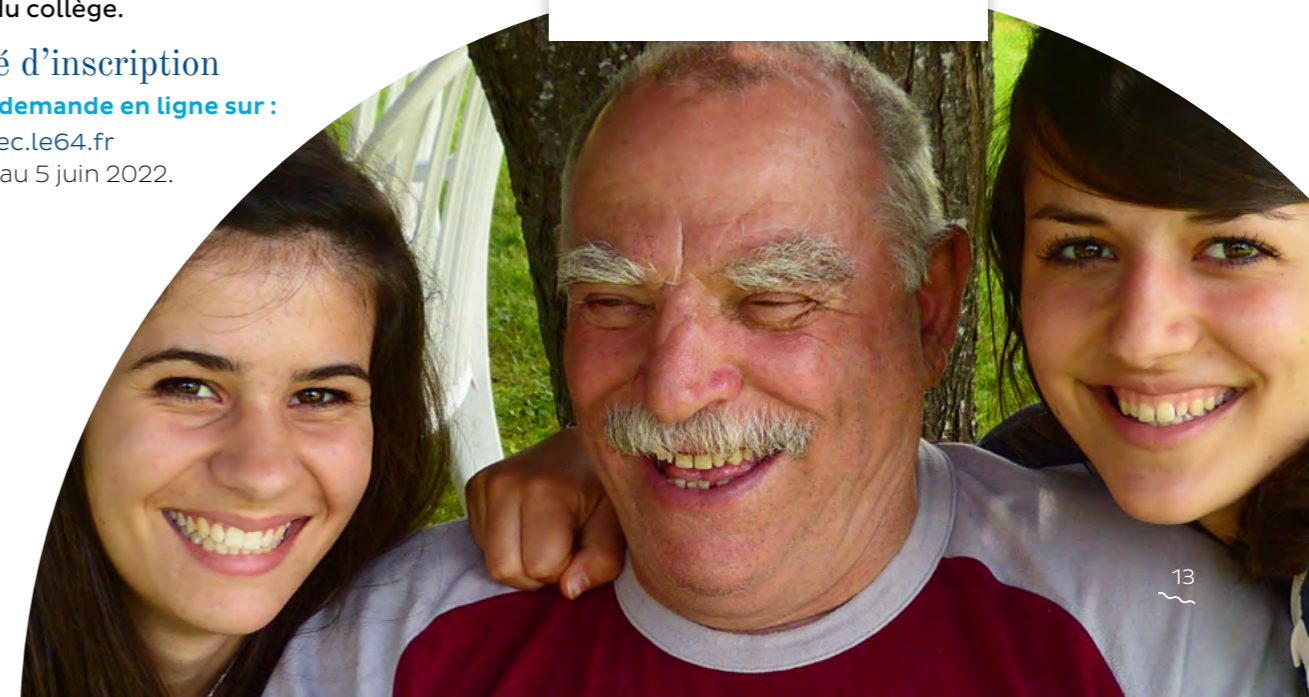
pour participer et recevoir le dossier ressource.



Contact du Département

**MISSION SPORTS, JEUNESSE
ET VIE ASSOCIATIVE**

Laura DUVIGNAU
05 59 11 47 03
laura.duvignau@le64.fr





| Terre de Jeux 2024

Objectifs de l'action

Le temps de l'adolescence est une période où la transformation physique fait évoluer le rapport au monde, où le bien-être physique, psychique et les relations aux autres sont bousculés.

LES ACTIONS PROPOSÉES DEVRONT PERMETTRE AUX COLLÉGIENS DE :

- développer et entretenir le plaisir de pratiquer des activités sportives, de découvrir les acteurs sportifs et notamment ceux du Haut niveau,
- travailler sur l'inclusion sociale, la citoyenneté, les valeurs du sport, l'estime de soi et le rapport aux autres,
- réfléchir le sport comme un vecteur du bien vivre ensemble, et d'un sentiment d'appartenance par l'élan national créé par l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympique de Paris 2024.

Description de l'action

Les actions éducatives menées doivent répondre aux objectifs cités pouvant s'inscrire dans les thématiques suivantes : **l'estime de soi, les valeurs du sport, le rapport au corps, l'importance de la pratique sportive sur la santé et le bien-être, les valeurs de l'olympisme, l'éducation à la citoyenneté à travers le sport, la nutrition...**

Critères d'éligibilité :

- la conformité au descriptif de l'action,
- une animation construite sur une pédagogie active et participative,
- une démarche pluridisciplinaire et/ou interprofessionnelle (enseignants, vie scolaire, équipe médico-sociale...) et en lien avec les comités sportifs départementaux et clubs locaux.

Pour qui ?

Tous niveaux

Collèges ?

Publics et privés

Quand ?

Durant l'année scolaire

Langues régionales ?

Possibilité d'animation en langue basque et en occitan.

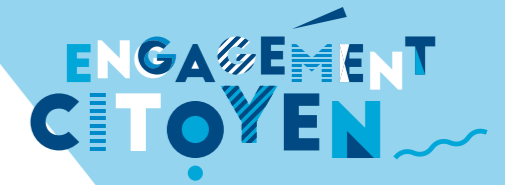
Participation du Département

Dix collèges sont retenus annuellement par le Département.

AIDE FINANCIÈRE :

L'aide financière est plafonnée à **3500 € et 80 % du montant total du projet**. Elle pourra porter, notamment, sur l'accompagnement par un ou plusieurs acteurs sportifs locaux, les frais de déplacement, l'achat de petit matériel.

PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS



Modalité de paiement

La subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la **réception de la fiche bilan avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours **accompagnée des justificatifs de dépenses**.

Modalité de l'action

Appel à projets non soumis au plafond financier du collège.

Modalité d'inscription

> Saisir sa demande en ligne sur :

<https://paec.le64.fr>
du 1^{er} avril au 5 juin 2022.

Contact du Département

MISSION SPORT JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE

Sandrine PUYO
05 59 11 41 16
sandrine.puyo@le64.fr



Santé / Bien-être

Le Département s'engage auprès des collèges pour promouvoir l'activité physique pour tous.

À titre d'exemple, un cadre partenarial entre le Département des Pyrénées-Atlantiques, l'Unité Transversale d'Activité Physique pour la Santé (UTAPS) du Centre Hospitalier de la Côte Basque et le collège Marracq de Bayonne permet :

- aux élèves en situation de fragilité de bénéficiaire, ainsi que leur famille, d'un accompagnement individualisé pendant 4 ans,
- de mener des opérations d'activités physiques pour l'ensemble des collégiens dans le cadre de la labellisation du Département «Terre de Jeux 2024» et de la labellisation du collège «Horizon 2024».

CE PROJET REPOSE SUR :

Acquisition de connaissances et de compétences : organisation d'ateliers, d'informations et d'accompagnement individualisé sur :

- l'activité physique / sédentarité : réentraînement à l'activité,
- la nutrition,
- le bien-être corporel, psychique et social.

CES ATELIERS AURONT LIEU TOUT AU LONG DU PARCOURS SCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE (4 ANS)

Modification des représentations (accompagnement transversal) :

- programme scolaire des matières (EPS, SVT, Mathématiques...),
- cellule familiale intégrée au projet,
- tuteurs dans le collège : estime, intégration et respect du groupe,
- partenaires sportifs extra-scolaires.

L'UTAPS assure en collaboration avec les enseignants volontaires l'intégralité des ateliers.



| Mon collège pour tous, changeons le regard sur le handicap !

Objectifs de l'action :

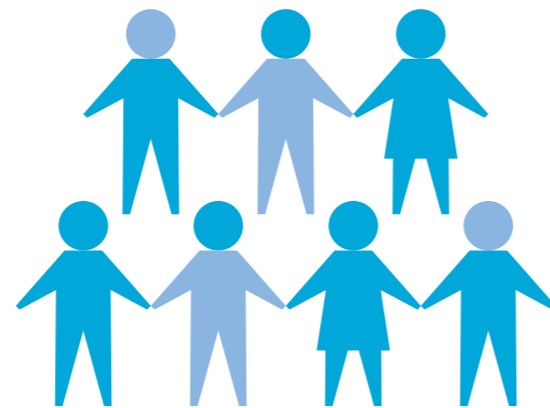
- faire évoluer les représentations en matière de handicap,
- favoriser l'accueil de tous les élèves dont ceux porteurs d'un handicap,
- encourager l'esprit créatif et d'initiatives des collégiens pour participer au projet d'un collège inclusif.

Description de l'action

Le collège en partenariat avec une association / des associations ressources en matière de handicap **voir liste «partenaires, sensibilisation au handicap» (téléchargeable sur www.le64.fr)** mettra en œuvre un projet afin de favoriser l'accueil, la cohabitation et le bien-être de tous dans l'établissement.

LE PROJET SE DÉROULERA SUR UNE ANNÉE SCOLAIRE AVEC POUR OBJECTIFS DE :

- **Comprendre le handicap** : appréhender les différents types de handicap, travailler sur les représentations, comprendre la notion d'inclusion.
- **Favoriser l'échange entre pairs handi-valides, facteur d'inclusion sociale** : à travers des jeux coopératifs, du sport partagé, des sorties ou activités partagées, des rencontres et témoignages.



- **Proposer une idée de projet** : à l'échelle du collège, pour améliorer l'accueil de tous les élèves dont ceux porteurs d'un handicap. Ces idées devront être transmises en fin d'année scolaire au Conseil départemental afin d'être valorisées à l'échelle départementale (plateforme autonomie, journée des collégiens, rencontres Handiressources...).

Critères d'éligibilité :

- contenu du projet et engagement de l'équipe projet (cohérence du projet, interdisciplinarité, originalité des actions...),
- niveau d'implication des collégiens et mixité (dont jeunes porteurs de handicap),
- s'appuyer sur un ou des partenaires associatifs travaillant dans le champ du handicap (voir liste des associations ressources en matière de handicap).

L'INFO EN + :

Le Département et la MDPH participent annuellement au Rallye citoyen organisé par le Ministère de l'Education nationale, le Ministère des armées et l'Institut des hautes études de défense nationale. Ce rallye, à destination des scolaires, a pour objectif chaque année de sensibiliser les jeunes **à la citoyenneté**.

Le Conseil départemental conjointement avec la MDPH propose un atelier autour du handicap (mise en situation, quizz...)

Le Département est partenaire de l'association «les bouchons d'amour». Il favorise la récolte des bouchons plastiques, dont les collèges, dans ses sites ou ceux de ses partenaires pour revente à un fabricant français de poubelles plastiques recyclables. L'argent récolté permet l'acquisition de matériel pour handicapés (fauteuils roulants...).

PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

ENGAGEMENT
CITOYEN

Pour qui ?

Tous niveaux

Collèges ?

Publics et privés

Quand ?

Durant l'année scolaire

Où ?

Au collège ou à l'extérieur

Avec qui ?

Les associations ressources en matière de handicap, **voir liste «partenaires, sensibilisation au handicap» (téléchargeable sur www.le64.fr)**.

Participation du Département

La participation financière est plafonnée à **2000 € par collège et vise à soutenir notamment le coût de l'intervenant extérieur (plafonné à 60 € par heure), les frais de déplacement** (plafonnés à hauteur de 80% de leur montant), l'achat de petit matériel, etc.

> Les subventions sont accordées dans la limite de l'enveloppe disponible du Département.

Modalité de paiement

La subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la réception de **la fiche bilan avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours.

Modalité de l'action

Appel à projets non soumis au plafond financier du collège.

Modalité d'inscription

> Saisir sa demande en ligne sur :

<https://paec.le64.fr>
du 1^{er} avril au 5 juin 2022.

Ressources

> Sites Internet dédiés :

www.autonomie64.fr
www.handiressources64.com

Éduscol, ressources pour animer une séance de sensibilisation au handicap.

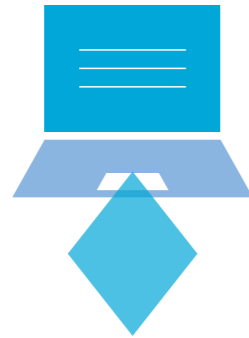
Contact du Département

DIRECTION DE L'AUTONOMIE

Claire BARBÉ
05 59 11 41 58
claire.barbe@le64.fr



| Citoyenneté numérique



Objectif de l'action

Apprendre aux élèves à utiliser les opportunités offertes par les outils numériques tout en assurant leur protection, celle de leur identité numérique et de leur vie privée sur Internet.

Une approche participative est privilégiée afin de responsabiliser les élèves sans les culpabiliser.

Description de l'action

L'INTERVENANT PROPOSERA AUX ÉLÈVES DE :

- s'interroger sur la place des écrans dans nos vies et le temps qu'on y accorde,
- s'informer sur une pratique réfléchie des médias sociaux (gérer un profil, âge minimum d'utilisation, paramètres),
- prendre conscience des données fournies sur internet, de leur persistance dans le temps, de leurs utilisations (traces subies et maîtrisées),
- se questionner avant de publier (liker, commenter, partager : Quel impact ?). Aborder le respect du droit sur internet (droit d'auteur, droit à l'image, liberté d'expression),
- trouver des solutions en cas de problèmes et identifier les relais possibles,
- garder un esprit critique : détecter les infox, débattre de sujets d'actualité (empreinte environnementale du numérique, monétisation sur le web...).

Format

L'ACTION VISE À PROPOSER UNE RÉFLEXION AUTOUR DE LA CITOYENNETÉ NUMÉRIQUE EN TROIS TEMPS :

- **1/ avant l'intervention**, ouverture du sujet en classe par l'équipe pédagogique du collège sur un temps dédié (support fourni 15-20min env.)
- **2/ intervention d'une durée de deux heures par classe de 6e ou de 5e**, animée par un médiateur numérique. Un poste informatique connecté à Internet par le réseau de l'établissement est utilisé.
- **3/ retour sur l'intervention auprès des élèves**, par un temps dédié assuré par l'équipe pédagogique du collège.

Pour qui ?

Les élèves de 6^e ou de 5^e (nombre pouvant être limité en fonction des possibilités d'intervention)

Collèges ?

Publics et privés

Quand ?

Durant l'année scolaire

Avec qui ?

Intervenant du Syndicat Mixte La Fibre64 ou d'une structure partenaire.

Participation du Département

Intervention à titre gratuit.

Modalité de l'action

Contact direct avec le service concerné du Département (indiqué au bas de la page).

Modalité d'inscription

> **Inscription dans la limite des possibilités d'intervention auprès de :**

<https://numerique-educatif.lafibre64.fr>

Clémentine PRADALIER

05 59 90 19 90

clementine.pradaliere@lafibre64.fr

> Quand ?

Les inscriptions sont ouvertes du mois d'avril au mois de décembre 2022.

Ressources

> **Site Internet dédié :**

<https://numerique-educatif.lafibre64.fr>

Outils pédagogiques en ligne mis à disposition des enseignants.

Contact du Département

ÉQUIPE ENVIRONNEMENT
PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIF

Fabienne JOB

05 59 11 42 80

fabienne.job@le64.fr



PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

ENGAGEMENT
CITOYEN

| Découverte des institutions, des lieux de mémoire et du patrimoine des Pyrénées-Atlantiques

Objectifs de l'action :

- connaître les institutions décisionnelles de la République, comprendre les valeurs et le fonctionnement des institutions et appréhender le rôle de leurs représentants,
- découvrir les lieux de mémoire à l'échelle locale et départementale,
- découvrir l'histoire et le patrimoine local et départemental.

Description de l'action

Le projet devra s'inscrire dans un parcours de découverte des institutions, des lieux de mémoire, d'histoire et/ou de patrimoine. Il s'inscrit dans une dimension pluridisciplinaire.

Le projet comporte :

UNE ACTION EN COLLÈGE :

Organisation de débats, interviews et invitations de personnalités au collège, expositions, etc.

SORTIE DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES :

Visite d'une institution locale (mairie, tribunal...) et/ou d'un lieu de mémoire, d'histoire ou de patrimoine (Camp de Gurs, Mémorial de Verdun, Chemin de l'évasion, Fort du Portalet, Musée Jeanne d'Albret, Musée de la résistance et de la déportation, etc.).

Pour qui ?

Tous niveaux

Collèges ?

Publics et privés

Quand ?

Durant l'année scolaire

Où ?

Dans l'établissement et à l'extérieur.

Participation du Département

L'aide du Département est évaluée en fonction du contenu, du coût du projet et de l'enveloppe financière, dans la limite du plafond financier du collège.

Contact du Département

ÉQUIPE ENVIRONNEMENT
PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIF

Fabienne JOB

05 59 11 42 80

fabienne.job@le64.fr

Les factures relatives aux déplacements sont intégrées à hauteur de 80 % de leur montant.

Modalité de paiement

La subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la réception de la fiche bilan avant le 30 juin de l'année scolaire en cours et de la facture de transport en cas de déplacement.

Si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant retenu du paiement est ajusté au prorata du budget réalisé.

Modalité de l'action

Appel à projets soumis au plafond financier du collège.

Modalité d'inscription

> **Saisir sa demande en ligne sur :**

<https://paec.le64.fr>

du 1^{er} avril au 5 juin 2022.

NOUVEAU ! ESCAPE GAME CD64

Venez découvrir l'Institution départementale en participant à un escape game spécialement créé à cet effet. La visite d'environ deux heures sera clôturée par la rencontre et l'échange avec un conseiller départemental.

Pour vous inscrire

Compléter le formulaire d'inscription à télécharger sur : www.le64.fr

> **Éducation Jeunesse > Programme d'Actions Éducatives pour les collégiens**

À envoyer un mois au préalable, contact :

Laura DUVIGNAU

05 59 11 47 03

laura.duvignau@le64.fr



| Découverte des Archives

Patrimoine, mémoire et histoire

Objectifs de l'action :

- questionner le passé pour mieux comprendre la société,
- proposer une offre pédagogique qui met en perspective l'histoire locale en lien avec les programmes scolaires,
- rendre accessible aux enseignants et aux élèves les sources de l'Histoire par le biais de documents originaux sur supports variés.

Description de l'action

Les deux sites des Archives départementales (Pau et Bayonne) proposent aux publics scolaires, du primaire au secondaire, encadrés par leurs enseignants, de découvrir leurs fonds d'une manière privilégiée, pédagogique et vivante.

LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES PROPOSENT :

> La visite des bâtiments :

Pour découvrir le fonctionnement d'un site départemental, d'un service d'archives et des métiers associés (métiers du patrimoine).

> Les ateliers et activités :

Adaptés à tous les âges pour découvrir des documents originaux autour de thèmes locaux. La séance complète, associant visite commentée et atelier, dure au minimum deux heures.



Thèmes abordés :

- découvrir les Archives,
- éducation artistique et culturelle (calligraphie-enluminure),
- vivre en Béarn au fil du temps,
- le Moyen Âge à Bayonne et en Béarn,
- autour de la Révolution,
- le port de Bayonne et son histoire,
- l'aventure de l'écrit,
- mémoires de Guerres (Guerres mondiales, Guerre civile d'Espagne et Guerre d'Algérie),
- dans les pas de la justice.

L'OFFRE PÉDAGOGIQUE ASSOCIÉE AUX PARTENAIRES CULTURELS LOCAUX :

- Villes Art et Histoire, Bayonne et Pau, Communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées,
- Châteaux de Montaner et Morlanne,
- Musée Jeanne d'Albret, Musée Basque et de l'Histoire de Bayonne, DIDAM, Médiathèque de Bayonne,
- collectif Ça-i et David Bordes, conteur et accompagnateur en montagne,
- Mission Valorisation du patrimoine et du cadre de vie du Département des Pyrénées-Atlantiques.

Notre offre pédagogique peut être combinée pour certaines thématiques à l'offre présentée dans la fiche « Découverte des institutions, des lieux de mémoire et de patrimoine des Pyrénées-Atlantiques ».

PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

Pour qui ?

Tous niveaux

Collèges ?

Publics et privés

Quand ?

De septembre à mai

Où ?

Sur les sites des Archives départementales (Pau et Bayonne) et «Hors les murs»

Langues régionales ?

Possibilité d'animation en langue basque et en castillan sur le site de Bayonne, en occitan sur le site de Pau.

Participation du Département :

- Le Département finance le déplacement des collégiens à hauteur de 80 %,
- **le service des Archives met à disposition des outils pédagogiques** : fiches pédagogiques pour les professeurs et élèves, reproductions de documents, dossiers pédagogiques en ligne, expositions en prêt.

À charge du collège

L'offre éducative des archives est gratuite. Pour les visites des châteaux de Montaner et Morlanne, contacter respectivement :

Émilie BERNADET
05 59 81 98 29
chateau.montaner@adour-madiran.fr

Pour le musée Jeanne d'Albret, contacter :
Estelle DELMAS
05 59 69 14 03
contact@museejeannedalbret.com

Contact du Département

PAU

Carine FREYSSINET
05 59 84 97 60
carine.freyssinet@le64.fr

BAYONNE

Tere GARCIA-LARRACHE
05 59 03 93 93
tere.garcia-larrache@le64.fr

ENGAGEMENT CITOYEN

Modalité de paiement

Le collège commande et paie le transporteur. Les Archives départementales versent leur participation au collège une fois le déplacement effectué, sur justificatif (facture acquittée à transmettre au service des Archives).

Modalité de l'action

Contact direct avec le service concerné du Département (indiqué au bas de la page).

Modalité d'inscription

> Comment ?

Inscription auprès des Archives départementales (voir contact ci-dessous).

> Quand ?

Au minimum un mois avant la date de la visite.

Ressource

archives.le64.fr



| Que je sois fille ou garçon...

Objectifs de l'action

C'est pendant les quatre années qu'ils passent au collège que les jeunes, alors adolescents, vont construire leur personnalité et leur relation à l'autre, appréhender leur vision du monde et commencer à définir leur devenir professionnel. C'est aussi l'âge auquel ils se trouvent confrontés à des questionnements et transformations physiques fondamentalement différentes puisque liées à leur sexe ; comment être fille ou garçon, devenir femme ou homme.

Les projets évoqueront, notamment, les préjugés et les stéréotypes, l'estime de soi, l'ambition, la confiance en ses capacités et ce, que l'on soit fille ou garçon. Les notions de respect, de lutte contre les violences faites aux femmes, du consentement, pourront également être abordées (voir également sur ces thèmes l'action « Si on en parlait »).

Description de l'action

Le Département attend, de la part des collèges souhaitant s'engager dans cette démarche, des projets aboutissant à la conception et la mise en œuvre par les élèves de performances ou productions qui abordent la thématique de l'égalité «filles-garçons».

LA FORME EST LAISSÉE À L'APPRECIATION DU COLLÈGE :

Théâtre, vidéos, danse, musique et chant, cirque, expositions, rencontres sportives. Tous les champs peuvent être explorés, comme par exemple l'information professionnelle des collégiens, le sport, l'éducation artistique et culturelle, la prévention, l'éducation au numérique, la citoyenneté, etc.

Les critères suivants seront pris en compte pour la sélection des projets :

- contenu du projet et engagement de l'équipe (cohérence du projet, interdisciplinarité, originalité des productions envisagées, modalités des publications et partages prévus...),
- niveau d'implication attendu des collégiens dans la conception, la réalisation et la mise en œuvre de la performance (nombre d'élèves concernés, niveaux, âges, organisation des temps de travail...),
- rôle donné aux associations locales dans l'accompagnement du projet ; le recours à un partenaire extérieur est envisageable mais pas obligatoire ; il peut, le cas échéant, apporter aux enseignants une plus-value sur l'accès aux ressources, sur l'animation, sur les connaissances techniques en fonction du champ et de la forme choisis.

Pour qui ?

Tous niveaux

Collèges ?

Publics et privés

Quand ?

Durant l'année scolaire

Langues régionales ?

Possibilité d'animation en langue basque et en occitan.

Participation du Département

Cinq collèges sont retenus annuellement par le Département.

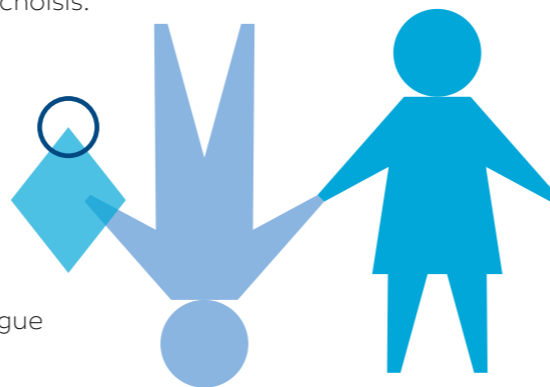
AIDE FINANCIÈRE :

L'aide financière est plafonnée à **2000€ et 80% du montant total du projet**. Elle pourra porter, notamment, sur l'accompagnement par une ou plusieurs associations locales, les frais de déplacement, l'achat de petit matériel.

RÉALISATION D'UN REPORTAGE VIDÉO :

Un prestataire commandité par le Département réalisera un reportage vidéo, afin de montrer la diversité des actions réalisées par les élèves et leurs enseignants dans les établissements.

> **Présentation des productions et des vidéos lors de la «journée des collégiens».**



PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS



LE DÉPARTEMENT EN PARTENARIAT AVEC LES SERVICES DE L'ÉTAT...

mène une mission de lutte contre les violences intrafamiliales et notamment les violences faites aux femmes. Dans ce cadre, un collectif d'acteurs notamment associatifs s'est mobilisé pour proposer des actions de sensibilisation dans les collèges.

Ces structures sont présentées dans la liste «Engagement citoyen et prévention» téléchargeable sur le site internet www.le64.fr.

Modalité de paiement

La subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la **réception de la fiche bilan avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours **accompagnée des justificatifs de dépenses**.

Modalité de l'action

Appel à projets non soumis au plafond financier du collège.

Modalité d'inscription

> **Saisir sa demande en ligne sur :**

<https://paec.le64.fr>
du 1^{er} avril au 5 juin 2022.

Ressources

> **Des expositions sont mises à disposition des collèges :**

- tous les métiers sont mixtes, mise à disposition par le Département,
- les femmes et le sport, portraits de femmes engagées dans les Pyrénées-Atlantiques, mise à disposition par le Département,
- bien dans leur genre, mise à disposition par l'atelier Canopé 64,
- chacun(e) son genre (le genre traité au travers de différentes disciplines scientifiques) proposée par l'association Les petits débrouillards,
- le village des garilles, proposée par l'association Lacq-Odyssée.

Quelques exemples de jeux pédagogiques en lien avec la thématique :

<https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/initiative/jeu-de-loie-pour-legalite/>

<https://www.jouerlegalite.fr/nos-jeux/le-jeu-portraits-de-7-familles/>

<https://www.comprendrepouragir.org/produit/cheval-de-bataille/>

<https://playtopla.com/collections/the-moon-project/The-Moon-Project>

https://www.mae.fr/article/actualite/08-11-2018/jeu-de-loie-sexisme-sexuel-homophobie_861.html

<https://www.onthegoeditions.fr/produit/chroni-femmes-celebres/>

Améliorer la mixité dans la cour du collège (collèges publics uniquement)

Le Département, s'appuyant sur une expertise externe spécialisée en la matière, propose d'accompagner quatre collèges publics qui souhaitent engager une réflexion sur la mixité des usages de leur cour de récréation. La démarche passe, notamment, par trois phases :

- 1| **Constat et analyse de la situation par les collégiens et la communauté éducative qui doivent partager le constat, réfléchir à ses conséquences pour, ensuite, générer la volonté de faire évoluer les choses.**
- 2| **Proposition de solutions adaptées et réalistes par rapport à la situation du collège, en tenant compte de ses propres moyens humains et financiers, ainsi que ceux que le Département pourra être en mesure de fournir. Les solutions porteront sur des propositions d'équipements, de gestion des espaces, d'organisation des missions des personnels, d'actions de sensibilisation, d'animations, etc.**
- 3| **La dernière partie portera sur la phase de mise en œuvre du plan d'action qui aura été validé par les différents acteurs du projet.**

> **Les établissements déposent leur candidature :**

<https://le64.fr/programme-dactions-pour-les-collegiens>
avant le 5 juin 2022.

Contact du Département

ÉQUIPE ENVIRONNEMENT PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIF

Fabienne JOB
05 59 11 42 80
fabienne.job@le64.fr



Escape Game

« Mond'Défi pour Demain, c'est maintenant ! »

Objectifs de l'action :

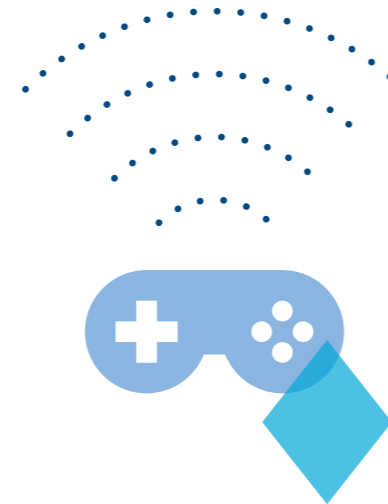
- sensibiliser à la complexité des enjeux du Développement Durable,
- explorer les connexions local/global à l'échelle de la planète,
- développer le sens critique et l'esprit d'écoute et de dialogue des élèves par le débat,
- impulser une dynamique de projet au sein de la classe et de l'établissement.

Description de l'action

« Mond'Défi pour Demain, c'est maintenant ! » est le nouvel outil proposé par Graine Nouvelle-Aquitaine pour sensibiliser les collégiens au développement durable et aux principes de concertation et de coopération.

Cet outil utilise les procédés de l'escape Game ou jeu d'évasion pour appréhender toute la complexité du développement durable en lien direct avec l'actualité : adoption des 17 Objectifs du Développement Durable (ODD) par 193 Etats membres de l'ONU en 2015, de la COP 21 de Paris à la COP24, la loi sur la Biodiversité.

> Il favorise la formation citoyenne et l'engagement des jeunes participants.



Format

DEUX SÉANCES DE DEUX HEURES AVEC POSSIBILITÉ DE LES PLACER SUR UNE JOURNÉE :

Ces séances sont nécessaires pour enquêter, rechercher des indices, résoudre des énigmes et appréhender les 17 ODD.

Elles invitent le jeune à interroger son quotidien et porter un regard nouveau sur son établissement. Le CDI, la cantine, la cour de récréation... sont autant de décors à ce jeu d'évasion.

En fin de séance l'équipe sort du jeu, et guidée par l'animateur, elle formule un engagement collectif ou une action en lien avec les ODD et les démarches écologiques et solidaires.

« Mond'Défi pour Demain » en image

L'outil pédagogique qui associe jeu d'énigmes et jeu de rôle est présenté dans une vidéo de deux minutes.

> À découvrir sur :

<http://mondefipourdemain.fr>

ou en cliquant sur l'image suivante :

PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

Pour qui ?

Tous niveaux

Collèges ?

Publics et privés

Où ?

Au collège, en salle équipée de tables et chaises mobiles, et vidéoprojecteur, enceintes et connexion Internet

Avec qui ?

L'animation est assurée par une structure associative formée au dispositif en présence indispensable d'un référent identifié pour chaque classe (enseignant).

Participation du Département

LES INTERVENTIONS SONT GRATUITES :

Le Département, dans le cadre d'un partenariat régional, participe au dispositif Planète précieuse. Ce partenariat permet aux collégiens du 64 de bénéficier gratuitement des interventions « Mond'Défi pour Demain, c'est maintenant ! ».

Contact du Département

MISSION VALORISATION DU PATRIMOINE ET DU CADRE DE VIE

Patricia SAINT-AMON
05 59 11 42 72
patricia.saint-amon@le64.fr

Modalité de l'action

Contact direct avec l'organisateur Graine Nouvelle-Aquitaine (indiqué ci-dessous).

Modalité d'inscription

> Comment ?

Information et inscription auprès de :

Séverine - GRAINE NOUVELLE-AQUITAINE

05 56 88 19 07

severine.albot@graine-nouvelle-aquitaine.fr

Graine Nouvelle-Aquitaine assure la mise en lien avec une structure associative du département formée au dispositif. Cette structure assurera l'animation au sein de l'établissement.

> Quand ?

Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année.

Ressource

<http://mondefipourdemain.fr>
www.graine-nouvelle-aquitaine.fr





| Écoresponsable dans mon collège

Objectifs de l'action :

- sensibiliser aux enjeux du Développement Durable, et plus spécifiquement aux questions de pollutions et de consommation des ressources,
- questionner sur l'exemplarité de chacun et sur les modes de consommation en lien avec les thèmes de la transition énergétique, de la préservation des ressources naturelles et du tri des déchets,
- développer le sens critique et l'esprit d'écoute et de dialogue des élèves par le débat,
- impulser une dynamique de projet au sein de la classe et de l'établissement.

Description de l'action

Le projet doit avoir pour but d'aider le jeune à prendre conscience de son impact carbone dans ses activités, à l'évaluer afin de trouver les attitudes de consommation à améliorer.

> Le Département attend, de la part des collèges souhaitant s'engager dans cette action, des projets permettant de sensibiliser aux problématiques suivantes :

- la gestion de l'énergie, la transition énergétique, les énergies renouvelables,
- les modes de consommation,
- tri du déchet à la source, principes du zéro déchets,
- économie circulaire, cycles de vie des objets, revalorisation, recyclage.

Les projets peuvent combiner des visites de terrain (équipements techniques, centre de tri...), des rencontres avec les acteurs (associations, élus, professionnels, gestionnaires...) et du travail en salle.

Ils peuvent favoriser la découverte des métiers et des activités économiques liées à l'énergie et aux déchets.

Critères d'éligibilité :

- permettre aux élèves d'être acteurs, en recherchant leur implication,
- actions de terrain, visites de sites adossées à du travail en salle, ou intervention d'un partenaire extérieur,
- une attention particulière sera portée aux projets s'inscrivant dans une démarche globale de développement durable engagée par les établissements (type labellisation E3D, mise en place d'éco-délégués...), ou couplés à l'action « Mond'Défi pour Demain, c'est maintenant ! ».

Pour qui ?

Tous niveaux

Collèges ?

Publics et privés

Quand ?

Durant l'année scolaire

Où ?

Au collège ou à l'extérieur

Avec qui ?

Les associations ressources en matière de développement durable, les syndicats de traitement des déchets, les Espaces info énergie et les partenaires biodiversité et développement durable (téléchargeable sur www.le64.fr).

Participation du Département :

- coût de l'intervenant extérieur plafonné à 60 € par heure,
- aide évaluée en fonction du contenu, du coût du projet et de l'enveloppe financière dans la limite du plafond financier du collège,
- factures relatives aux déplacements plafonnées à hauteur de 80% de leur montant.

Modalité de paiement

La subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la **réception de la fiche bilan avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours.

Modalité de l'action

Appel à projets soumis au plafond financier du collège.

PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS



ENGAGEMENT
CITOYEN

Modalité d'inscription

> Saisir sa demande en ligne sur :

<https://paec.le64.fr>

du 1^{er} avril au 5 juin 2022.

CUBE'S* promotions 2022-2023

> Inscrivez votre établissement pour réaliser des économies d'énergie dès la rentrée !

Ce challenge est porté par les ministères de l'Éducation nationale et de la Transition énergétique, et l'ADEME.

Les établissements qui s'inscrivent s'engagent à réduire leur consommation d'énergies pendant cinq ans, et bénéficient dans ce cadre **d'un accompagnement technique et pédagogique.**

En complément de la politique Énergie que le Département met en place, il vous est proposé d'inscrire votre établissement à la démarche CUBE'S afin de bénéficier d'un accompagnement à la sensibilisation et à la gestion de l'énergie au sein de votre collège.

> Comment ça se passe ?

Des actions de sensibilisations sont menées dans chaque collège participant auprès des acteurs de la vie éducative (services techniques, corps enseignant, élèves) pour que chacun adopte un comportement éco-responsable.

En parallèle, la consommation énergétique est collectée, et analysée afin de mesurer la progression de chaque établissement et quantifier les économies d'énergie réalisées. Cette collecte de données est déjà prévue dans tous les collèges publics du territoire départemental. En effet, par délibération n°04-001 du 23/10/2020, et dans le cadre des obligations liées au décret tertiaire, le Département met déjà en place des télé-relèves et des tableaux de bords dans tous les collèges publics.

> Inscriptions pour la promotion 2022-2023 :
auprès du Département avant le 5 juin 2022

*CUBE'S : Challenge Climat, Usages, Bâtiments enseignement scolaire.

LABEL E3D :

Tout collège «Engagé dans une Démarche globale de Développement Durable» (E3D) peut se porter candidat à l'obtention du label E3D, attribué pour une période de trois ans par le rectorat. Il faut que la démarche engagée apporte des solutions concrètes face aux objectifs de développement durable, dans le fonctionnement de l'établissement (énergie, eau, déchets...) et à travers des actions pédagogiques portées par le corps enseignant.

Pour en savoir plus :

<https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/edd/e3d/>

Contact du Département

MISSION AGENDA 21

Laurie FANLO
05 59 11 45 54
laurie.fanlo@le64.fr





**RÉUSSITE
ÉDUCATIVE
ET DÉCOUVERTE
DES MÉTIERS**

Prix BD des collégiens 64
Sélection 2022/2023
Thématique «La nature»



La conférence
Mahi Grand
Dargaud



**Jungle beef :
quand les narcos
attaquent la forêt
vierge**
Cyrille Meyer
Éditions Les Escapes
Témoins du monde



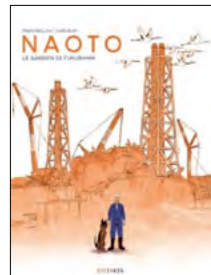
**Dans les forêts
de Sibirie**
Virgile Dureuil
Casterman



Le loup
Jean-Marc Rochette
Casterman



**La jeune femme
et la mer**
Catherine Meurisse
Dargaud



**Naoto : le gardien
de Fukushima**
Fabien Grolleau
Ewen Blain
Steinkis éditions



| Prix BD des collégiens 64

« Lire et aimer lire »

Objectifs de l'action

Le Prix BD des collégiens 64, récompense annuellement un album, choisi par voie de vote individuel par les élèves de 4^e des collèges volontaires du territoire, parmi une sélection de six ouvrages.

En 2022-2023, la thématique retenue est «la nature».

Le Département des Pyrénées-Atlantiques organise ce prix, en partenariat avec la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, la Délégation académique à l'éducation artistique et culturelle, la Direction régionale des affaires culturelles et l'atelier Canopé 64.

> L'objectif est de développer, notamment pendant la période de l'adolescence, le goût de la lecture chez les collégiens :

- favoriser la lecture plaisir,
- stimuler l'esprit critique (débatte autour d'un ouvrage, analyser une œuvre),
- organiser des rencontres avec les auteurs (valoriser les auteurs et les rendre accessibles),
- s'inscrire dans les projets pédagogiques des établissements.



PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS



Jeunes en librairie dispositif national d'Éducation artistique et culturelle (EAC)

Permet de mener des projets visant à faire découvrir aux élèves l'univers du livre et des librairies indépendantes. Ses objectifs sont les suivants :

- favoriser l'accès au livre et développer le goût de la lecture,
- inciter les jeunes à fréquenter les librairies pendant et après le projet de manière autonome.
- faire connaître le rôle indispensable du libraire dans la chaîne du livre.

Les enseignants et les établissements intéressés présentent un projet autour du livre, de la lecture, de l'écriture ou de la découverte des métiers du livre, en partenariat avec un libraire indépendant de leur territoire.

> Inscriptions via l'application Adage :

<https://www.ac-bordeaux.fr/adage-121683>

> Contact :

Association Librairies indépendantes
en Nouvelle-Aquitaine : 05 57 89 49 40
www.librairies-nouvelleaquitaine.com

Description de l'action

Le projet se déroule en cinq étapes :

> Étape 1 :

Inscription.

> Étape 2 :

Médiation par le(s) professeur(s), lectures des albums par les élèves, production des élèves autour des œuvres.

> Étape 3 :

Vote individuel des élèves.

> Étape 4 :

Rencontres en collèges avec les auteurs.

> Étape 5 :

Remise du prix à l'auteur(trice) gagnant(e).

Pour qui ?

Niveau 4^e. Au choix de l'enseignant, en classe entière, groupe d'élèves, dans le cadre d'un EPI, etc.

Collèges ?

Publics et privés

Quand ?

Durant l'année scolaire

Langues régionales ?

Possibilité d'animation en langue basque et en occitan.

Modalité de l'action

Contact direct avec le service concerné du Département (indiqué au bas de la page).

Modalité d'inscription

> Comment ?

Formulaire d'inscription à renseigner sur le site :

<https://le64.fr/programme-dactions-pour-les-collégiens>

> Quand ?

Avant le 15 juin 2022.

Ressource

DAAC, Réseau Canopé, Biblio64.

Contact du Département

ÉQUIPE ENVIRONNEMENT
PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIF

Fabienne JOB
05 59 11 42 80
fabienne.job@le64.fr



MÉTIER
pour moi

Chiffres :
En France : + d'un million d'ingénieurs et 200 000 Chercheurs en sciences

Ingénieurs et Scientifiques au service des progrès techniques et sociétaux : développement durable, de la santé, des loisirs, des transports, de l'informatique...

Pour devenir ingénieurs, plusieurs parcours possibles :

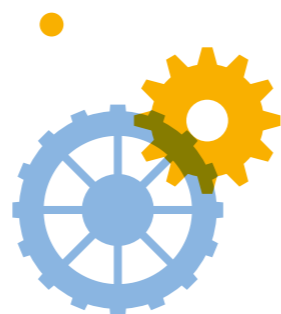
Ecole d'ingénieurs
Université
Filière technique
Apprentissage
Formation continue

Plus d'informations : www.ingenieurs.com

us loin...

z-vous avec le centre d'information

es fiches métiers, les vidéos, quiz...



| Un métier pour moi

Objectifs de l'action :

- faire découvrir à l'élève le monde professionnel et ses métiers, notamment les métiers en lien avec l'offre et les spécificités du territoire,
- permettre à chaque collégien de construire son parcours d'orientation, voire son entrée dans le monde du travail,
- soutenir les projets visant à aider les collégiens à connaître la diversité des métiers et les sensibiliser au monde de l'entreprise,
- promouvoir l'égalité des chances dans le milieu professionnel,
- organiser un parcours global de sensibilisation aux métiers et aux formations.

Description de l'action

De nombreux jeunes ne connaissent pas la diversité des métiers existants sur leur territoire. Le Département des Pyrénées-Atlantiques bénéficie d'un réseau riche d'acteurs économiques et sociaux et souhaite soutenir les collèges dans leurs actions de découverte professionnelle, dans le cadre du «parcours avenir» auprès des élèves.

CETTE ACTION SE DÉCLINE À TRAVERS LE SOUTIEN FINANCIER :

- **des déplacements** : visites d'entreprises, visites de lycées professionnels et de centres de formation, participation aux différents forums d'orientation, participation à des forums de l'apprentissage, journées portes ouvertes, ateliers ERIP...
- et / ou
- **de l'animation d'intervenants extérieurs** : associations ou autres partenaires ressources présentant une famille de métiers, un portrait de territoire, ou tout autre sujet en lien avec l'orientation.

PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

Pour qui ?

Tous niveaux

Collèges ?

Publics et privés

Quand ?

Durant l'année scolaire

Où ?

Au sein du Département.

Modalité de paiement

La subvention est versée au collège dans la limite de 2 000 € par an et par collège.

Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la réception de la fiche bilan avant le 30 juin de l'année scolaire en cours.

Modalité de l'action

Appel à projets non soumis au plafond financier du collège.

Modalité d'inscription

> Saisir sa demande en ligne sur :

<https://paec.le64.fr>

du 1^{er} avril au 5 juin 2022.

Contact du Département

MISSION SPORTS JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

Maddalen LURO

05 59 11 44 01

maddalen.luro@le64.fr



RÉUSSITE
ÉDUCATIVE
ET DÉCOUVERTE
DES MÉTIERS



Ressource

> Liste d'acteurs ressources disponibles :

par familles de métiers et par territoire.

> Supports disponibles :

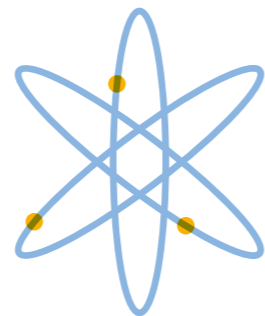
Exposition itinérante «Tous les métiers sont mixtes» de l'association Femmes ici et ailleurs (prêt gratuit).

Yaël LAUFER-DUBARRE

05 59 11 45 73

yael.laufer-dubarre@le64.fr





|Sciences et robotique au collège

Objectif de l'action

L'objectif consiste, d'une part, à faire entrer le monde de la recherche dans les collèges et, d'autre part, à faire des élèves des «collégiens-chercheurs» dans le cadre d'une recherche ou activité scientifique menée en classe et sur le terrain, avec l'appui d'universitaires, d'associations ou organismes locaux ou régionaux :

- diffuser les valeurs et l'éthique scientifique,
- sensibiliser les jeunes à la méthodologie de la démarche scientifique : poser des questions, étudier, émettre des hypothèses, expérimenter, faire des erreurs, analyser...
- éveiller la curiosité des jeunes,
- favoriser les rencontres avec des scientifiques des centres de recherches de la région, notamment grâce au partenariat avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA),
- sensibiliser les jeunes du territoire aux enjeux de la maîtrise du codage et de la robotique.

Description de l'action

L'enseignant ou l'équipe d'enseignants propose un projet de recherche scientifique dont les travaux seront menés par les élèves, tout au long de l'année scolaire, en partenariat et sous le parrainage d'un scientifique de l'UPPA.

La participation du scientifique partenaire se concrétisera par des interventions en classe et/ou sur le terrain durant l'année scolaire. Les travaux des élèves auront lieu en laboratoire (salle de classe ou tout autre lieu du collège) et en extérieur.

Pour qui ?

Tous niveaux
Groupes classes ou groupes d'élèves

Collèges ?

Publics et privés

Quand ?

Durant l'année scolaire

Où ?

Les sorties et explorations sur le terrain auront lieu sur le territoire départemental ou régional.

Avec qui ?

L'UPPA, associations ou organismes locaux ou régionaux.

Participation du Département

L'aide financière du Département est plafonnée à 2000 € et 80% du montant total du projet. Elle pourra porter, notamment, sur l'accompagnement par une ou plusieurs associations locales, les frais de déplacement, l'achat de petit matériel utile pour les expérimentations ou productions des élèves.

> Cinq collèges sont retenus annuellement par le Département.

PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS



Modalité de paiement

La subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la **réception de la fiche bilan avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours accompagnée des justificatifs de dépenses.

Modalité de l'action

Appel à projets non soumis au plafond financier du collège.

Modalité d'inscription

> Saisir sa demande en ligne sur :

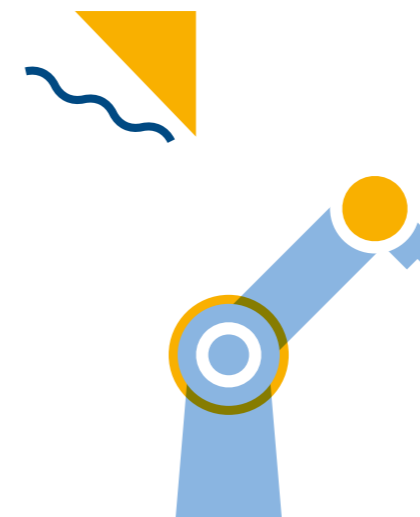
<https://paec.le64.fr>

du 1^{er} avril au 5 juin 2022.

Contact du Département

ÉQUIPE ENVIRONNEMENT PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIF

Fabienne JOB
05 59 11 42 80
fabienne.job@le64.fr



Ressources

> Sciences Odyssee / Lacq Odyssee :

www.scienceodyssee.org
www.lacqodyssee.org

> Contact à l'UPPA :

clovis.darrigan@univ-pau.fr

> Associations de robotique et codage :

Elektronslibres à Pau

www.elektronslibres.fr

Association «La compagnie du code»

<https://www.lacompagnieducode.org/>

> Association Les petits débrouillards :

Propose le Programme «Soda Sciences» la science du labo qui fait pschitttttt, splashhhhhh, waouh à destination des classes de 6^e (rencontre jeunes et chercheurs à distance).

> Fondation «La main à la pâte» :

<https://www.fondation-lamap.org/>

> Communauté «Les Savanturiers, l'école de la recherche» :

<https://les-savanturiers.cri-paris.org/>

> Maisons pour la science :

<https://www.maisons-pour-la-science.org/aquitaine>

> Centre de ressources pour l'enseignement des sciences et de la technologie des Pyrénées-Atlantiques (CREST 64) :

<https://blogcabdx.ac-bordeaux.fr/sciences64/>

PARTICIPEZ AUX NOMBREUX CONCOURS

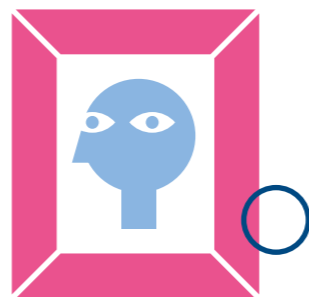
organisés sur la thématique «robotique éducative» !

Informations sur le site du rectorat :

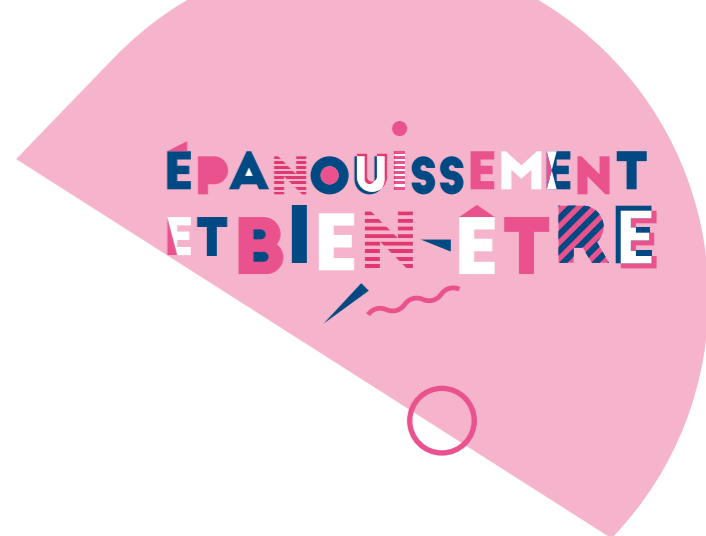
<https://dane.ac-bordeaux.fr/robotique/>



**ÉPANOUISSMENT
ET BIEN-ÊTRE**



PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS



| Sensibilisation aux arts et à la culture scientifique

(PDEAC)

L'éducation artistique et culturelle doit être accessible à tous.

Le Code de l'éducation reconnaît l'éducation artistique et culturelle comme une composante de la formation générale dispensée à tous les élèves. Contribuant à l'épanouissement des aptitudes individuelles et à l'égalité d'accès à la culture, l'éducation artistique et culturelle favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques.

Objectifs de l'action

Le parcours d'éducation artistique et culturelle prend en compte **tous les temps de la vie des jeunes**, impliquant leur **environnement familial et amical**.

L'éducation artistique et culturelle permet aux jeunes de **donner du sens à leurs expériences et de mieux appréhender le monde contemporain**.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle peut être un élément d'un EPI (Enseignement Pratique Interdisciplinaire).

Cette politique fait l'objet d'un partenariat entre la DAAC/DSDEN *, la DRAC et le Département.

Elle mobilise l'ensemble des acteurs culturels du territoire.

*Chaque projet fera l'objet d'une saisine sur ADAGE par le collège

Description de l'action :

- **Associer la fréquentation des œuvres :** la rencontre avec les artistes, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances.
- **C'est une éducation à l'art :** viser l'acquisition d'une culture partagée, riche et diversifiée dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, et dans ses dimensions nationales et internationales.
- **C'est aussi une éducation par l'art :** contribuer à la formation et à l'émancipation de la personne et du citoyen, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son sens critique.

Critères d'éligibilité

> L'action permettra de rendre le collégien acteur de son parcours culturel et devra comporter tous les axes suivants, piliers de l'éducation artistique et culturelle :

- **Rencontres :** directes et indirectes avec des œuvres artistiques et des objets patrimoniaux, des artistes, avec des lieux d'enseignements, de création, de conservation, de diffusion.
- **Connaissances :** appropriation de repères, d'un lexique spécifique simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art et de contextualiser, décrire et analyser une œuvre ; développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.
- **Pratiques :** individuelles et collectives, dans des domaines artistiques diversifiés.

> Le projet doit obligatoirement être co-construit avec un ou plusieurs opérateur(s) (artistes, médiateurs...) repéré(s) et identifié(s) par le Département.

Le Département veillera à ce que les partenariats, entre un collège et un opérateur, n'excèdent pas cinq ans consécutifs et qu'il y ait une coupure de deux années au moins avant une nouvelle collaboration avec le même opérateur. Il veillera également à ce que les projets ne soient pas reconduits à l'identique d'une saison à l'autre.

Pour qui ?

Tous niveaux

Collèges ?

Publics et privés

Quand ?

Durant l'année scolaire

Où ?

Au collège et/ou sur tout lieu nécessaire au bon déroulement du projet (lieu culturel, festival...)

Avec qui ?

Les partenaires identifiés par le Département

Langues régionales ?

Le Département sera particulièrement attentif aux projets valorisant la culture basque ou occitane et/ou réalisés en basque ou en occitan.

Au Pays Basque, les projets en langue régionale seront également soutenus par la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Participation du Département

La participation financière du Département est plafonnée à 15 heures d'intervention de l'opérateur (à 60€ de l'heure) et à 80% du coût du transport pour les collégiens. Les transports des opérateurs culturels du Département pourront être soutenus à 80% sur la base de 0,25€/km et des 15 heures d'intervention, lorsque les collèges sont éloignés de plus de 30 km d'une ville centre.

Contact du Département

**MISSION ACTIONS CULTURELLES
ET LANGUES RÉGIONALES**

Aurélien HIVET
05 59 46 50 81
aurelie.hivet@le64.fr

Modalité de paiement

La subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la réception de la fiche bilan avant le 30 juin de l'année scolaire en cours.

Si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant retenu du paiement pourra être ajusté au prorata du budget réalisé.

Au regard de l'actualité sanitaire, le collège et l'opérateur doivent prévoir les conditions d'indemnisation des artistes en cas d'annulation du projet ou d'une partie de l'action.

Modalité de l'action

Appel à projets soumis au plafond financier du collège.

Modalité d'inscription

> Saisir sa demande en ligne sur :

<https://paec.le64.fr>

du 1^{er} avril au 5 juin 2022.





| Grandir avec la culture

Objectifs de l'action

Avec le programme «Grandir avec la culture», le Département souhaite permettre aux collégiens d'accéder à la culture, via une œuvre, le contact avec un artiste... Il s'agit de proposer des ateliers de création dans les collèges, afin de développer la créativité des collégiens, et d'acquérir d'autres modes de faire et de penser.

Ce dispositif a également pour but de soutenir une démarche artistique et/ou un processus de création d'un artiste, de rendre présente la création au plus près de la communauté scolaire et d'expérimenter une rencontre entre des projets artistiques et éducatifs. Il peut s'agir pour l'artiste de la poursuite d'un travail de création en cours ou de la mise en œuvre d'un travail spécifique à cette occasion.

Description de l'action

À partir d'une note d'intention artistique élaborée par le porteur de projet (opérateur culturel), un temps sera consacré pour affiner le projet avec le collège au regard de ses propres attentes. L'artiste présentera son actualité artistique, les objectifs du projet proposé aux élèves, les grandes étapes de son déroulement.

En retour, l'équipe enseignante réfléchit, invente et met en œuvre des liens avec les enseignements et le programme scolaire. Sur la base de ces éléments, le projet devra être rédigé dans une logique de co-construction avec l'établissement, en précisant également les modalités concrètes de déroulement du projet.

Le Département propose une offre de résidence artistique en collège dans les champs artistiques et culturels suivants : théâtre, musique, danse, arts du cirque, arts plastiques, audiovisuel et cinéma, culture et langues régionales, lecture, patrimoine, archives, nouvelles technologies.

Critères d'éligibilité

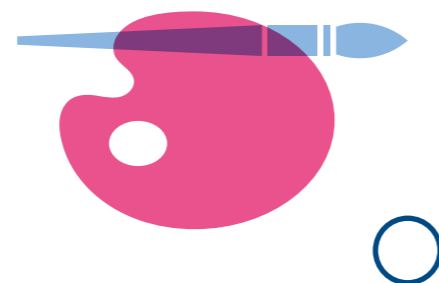
> La proposition du porteur de projet devra permettre aux collégiens de développer des compétences et aptitudes en prenant en compte les trois approches suivantes :

- **Rencontres :** directes et indirectes avec des œuvres artistiques et des objets patrimoniaux, des artistes, avec des lieux d'enseignements, de création, de conservation, de diffusion.
- **Connaissances :** appropriation de repères, d'un lexique spécifique simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art et de contextualiser, décrire et analyser une œuvre ; développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.
- **Pratiques :** individuelles et collectives, dans des domaines artistiques diversifiés.

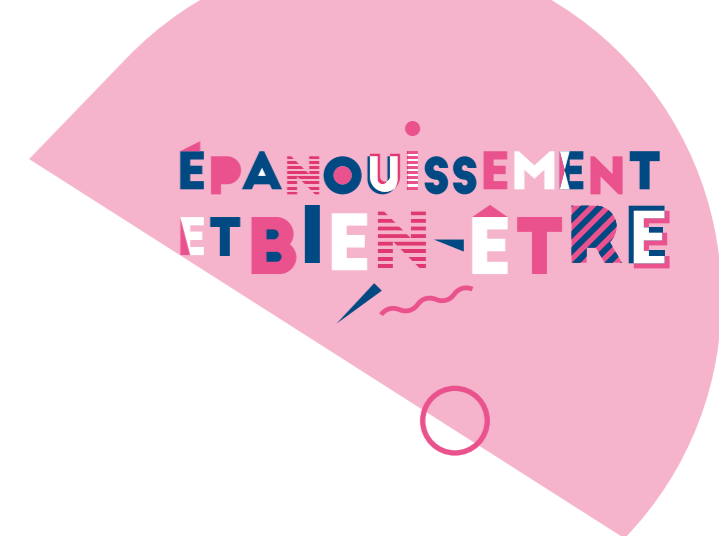
L'offre de résidence se construit sur environ 50 heures d'intervention auprès des collégiens.

Le temps de rencontre avec les artistes peut être continu ou séquencé. À partir d'une trame élaborée par le porteur de projet, un temps sera consacré pour affiner le projet avec le collège au regard de ses propres attentes.

L'action devra s'intégrer dans le volet culturel du projet d'établissement.



PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS



Pour qui ?

Tous niveaux

Collèges ?

Publics et privés

Quand ?

Le projet se déroulera pendant la période scolaire 2022-2023.

Où ?

Au sein de l'établissement et/ou sur un lieu culturel.

Avec qui ?

Compagnies ou opérateurs culturels candidats et retenus dans le cadre du dispositif «Grandir avec la culture».

Langues régionales ?

Cette action peut être proposée en langue basque et en langue occitane.

Contact du Département

MISSION ACTIONS CULTURELLES ET LANGUES RÉGIONALES

Aurélie HIVET
05 59 46 50 81
aurelie.hivet@le64.fr

Participation du Département

Le Département finance la prestation directement auprès de l'opérateur culturel.

Modalité de l'action

Contact direct avec le service concerné du Département (cf. encart).

Modalité d'inscription

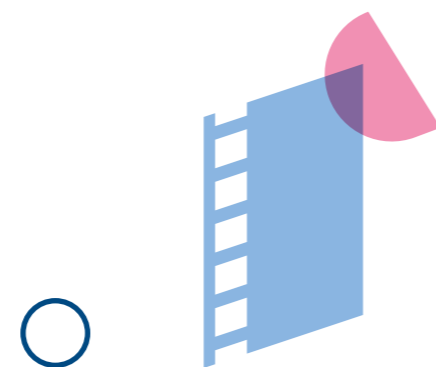
> Comment ?

Le collège recevra les offres retenues par le Département et se positionnera sur une proposition en argumentant son choix par mail auprès du service concerné du Département (indiqué plus loin).

> Quand ?

Entre le 6 avril et le 11 mai 2022.





| Collège au cinéma

Objectifs de l'action :

- former le goût, susciter la curiosité et forger l'esprit critique de l'élève spectateur par la découverte d'œuvres cinématographiques,
- constituer, dès le collège, les bases d'une culture cinématographique et d'éducation à l'image, acquérir des notions sur des œuvres, sur l'histoire et les techniques du cinéma.

Description de l'action

L'éducation artistique et culturelle contribue à la réussite et à l'épanouissement des élèves, notamment par le développement de l'autonomie et de la créativité, la diversification des moyens d'expression et l'appropriation de savoirs, de compétences et de valeurs.

Le Code de l'éducation reconnaît l'éducation artistique et culturelle comme une composante de la formation générale dispensée à tous les élèves. Contribuant à l'épanouissement des aptitudes individuelles et à l'égalité d'accès à la culture, l'éducation artistique et culturelle «favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques».

Un comité de pilotage départemental, initié par le Centre National du Cinéma et de l'image (CNC) en partenariat avec l'Éducation nationale, sélectionne les films proposés pour cette opération sur le plan national. Le CNC élabore les fiches pédagogiques à l'attention des enseignants et des élèves.

La DRAC soutient la mission de coordination de l'opération «collège au cinéma», dont les actions de formations en direction des enseignants et des exploitants des cinémas de proximité.

LE DISPOSITIF «COLLÈGE AU CINÉMA» A POUR CONTENU :

- la pré projection, accompagnée d'une action de formation, en direction des enseignants,
- la remise d'un dossier pédagogique destiné à l'enseignant et d'une fiche thématique remise à chaque élève,
- la projection de trois films en salle de cinéma après préparation en classe avec la documentation du CNC.

Pour qui ?

Tous niveaux

Collèges ?

Publics et privés

Quand ?

Durant l'année scolaire

Où ?

Dans les cinémas Art et Essai du département.

Participation du Département

Les dépenses de transport des élèves de l'établissement scolaire au lieu de projection du film sont, dans ce cadre, prises en charge par **le Département selon les modalités suivantes** : principe de remboursement si le cinéma est distant de plus de 1,5 km de l'établissement, subvention plafonnée à 1200 € par établissement si le cinéma est en dehors de la commune, subvention plafonnée à 1000 € par établissement si le cinéma est dans la même commune.

PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

Critères d'éligibilité

L'aide du Département sera allouée aux collèges qui se sont acquittés du bilan «collège au cinéma» de la saison précédente et qui ont étayé leur demande d'un projet pédagogique issu du volet culturel du projet d'établissement. Le Département veillera à la place qui sera donnée aux trois volets de l'EAC et sera particulièrement attentif au volet «pratiquer» dans la construction de l'offre en matière d'éducation à l'image.

Pour aller plus loin :

Le dispositif Collège au cinéma évolue avec un quatrième film en langue régionale !

Cette rentrée, faites découvrir à vos élèves la production cinématographique en langue basque.

Pour l'année scolaire 2022-2023, le dispositif propose un quatrième film en euskara, avec la possibilité de le voir avec sous-titres français.

Comme pour le dispositif national, ce quatrième film s'adresse à l'ensemble des collèges (publics comme privés) et à l'ensemble des parcours (français, bilingue et immersif).

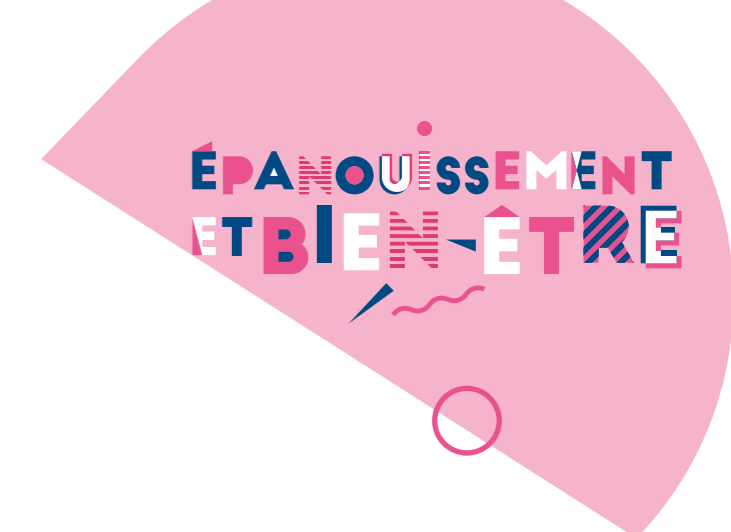
> L'objectif de cette initiative collective est double :

- découvrir la création cinématographique du territoire par l'intermédiaire de rencontres et d'ateliers en présence de professionnels,
- sensibiliser, rendre accessible et développer l'usage de nos langues et cultures régionales.

Contact du Département

MISSION ACTIONS CULTURELLES ET LANGUES RÉGIONALES

Jean-Philippe GARCIA
05 59 11 43 88
jean-philippe.garcia@le64.fr



Modalité de l'action

Contact direct avec le service concerné du Département (cf. encart).

Modalité d'inscription

> Comment ?

Inscription auprès du service éducation artistique et culturelle de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN 64) :

2, place d'Espagne - 64 038 PAU Cedex
05 59 82 22 00 (poste 4601)
ce.ia64-cult@ac-bordeaux.fr

> Quand ?

Pré-inscription en juin 2022 et confirmation en septembre.





| Susciter la pratique de la langue basque

Objectifs de l'action

> **Soutenir financièrement les projets entièrement en langue basque portés par les équipes enseignantes et répondant à l'un des objectifs suivants :**

- valoriser et susciter la pratique de la langue basque (production orale et/ou écrite) par les élèves, de manière à consolider par l'usage l'apprentissage de la langue,
- accompagner les élèves dans la liaison CM2 > 6^e ou 3^e > 2^{de} afin d'améliorer la continuité dans l'enseignement bilingue.

Description de l'action

Le dispositif destiné aux établissements scolaires mis en place par l'Office Public de la Langue Basque (OPLB) a pour objectif de valoriser et susciter la pratique de la langue basque par les élèves au travers de projets scolaires portés par les équipes enseignantes dans les collèges.

LES PROJETS PRÉSENTÉS SONT ÉVALUÉS SUR LA BASE DES CRITÈRES SUIVANTS :

- dimension linguistique du projet au regard de la production orale/écrite en langue basque par les élèves, et/ou accompagnement des élèves dans la liaison CM2 > 6^e ou 3^e > 2^{de} dans l'enseignement bilingue,
- pertinence et intérêt du projet du point de vue pédagogique,
- pertinence de l'évaluation envisagée,
- implication de l'équipe pédagogique dans le projet.

L'ensemble des projets font l'objet d'une instruction technique concertée associant les services de l'OPLB, de la Direction des Services de l'Éducation

Nationale des Pyrénées-Atlantiques, du Département et des conseillers pédagogiques des trois filières d'enseignement.

Pour qui ?

Tous niveaux

Collèges ?

Publics et privés offrant un enseignement bilingue ou immersif

Quand ?

Durant l'année scolaire.

Participation du Département

> **L'OPLB est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) composé de quatre partenaires institutionnels :**

- l'État,
- la Région Nouvelle-Aquitaine,
- le Département des Pyrénées-Atlantiques,
- la Communauté d'Agglomération Pays-Basque.

La subvention accordée par l'Office Public de la Langue Basque est cumulable avec toutes autres aides attribuées par l'Éducation nationale, le Département et autres aides publiques. Elle ne peut être supérieure à 80 % du coût réel du projet.

À charge du collège

20% minimum du coût total du projet.

Modalité de l'action

Contact direct avec l'organisateur (cf. encart).

Modalité de candidature

Formulaire de candidature à compléter, téléchargeable courant juillet 2022 sur le site de l'OPLB :

www.mintzaira.fr

> **Contact de l'Office Public de la Langue Basque :**

05 59 31 18 34

eep-oplb@mintzaira.fr

Contact du Département

MISSION ACTIONS CULTURELLES ET LANGUES RÉGIONALES

Anatole ARESTEGUI

05 59 46 51 15

anatole.arestegui@le64.fr

PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

| Euskararen erabilpena sustatu

Ekintzaren helburuak

> **Dirulaguntza bat eskaintzea irakasle taldeek osoki euskaraz eramaten dituzten proiektuendako honako helburuetarik bat erdiesteko :**

- ikasleen euskararen erabilpena bultzatzea, euskara baliatuz (idatziz ala ahoz), eskolako euskararen ikaskuntza azkartzeko,
- ikaslea CM2 > 6. edo 3. > 2. arteko urratsetan laguntzea irakaskuntza elebidunaren jarraikortasuna hobetzeko.

Ekintzaren deskribapena

Euskararen Erakunde Publikoak (EEP) antolatzen duen Ikastetxeen Proiektu Deialdiaren helburua da bigarren mailako ikastetxeetako ikasleen euskararen erabilera bultzatzea, irakasleek muntatu proiektuen bidez.

PROIEKTUAK HONAKO IRIZPIDEEN ARABERA EBALUATUAK DIRA :

- proiektuak, ikasleen aldetik hizkuntzaren ekoizpenean (ahozkoa/idatzizkoa) duen neurria, edota ikasleak irakaskuntza elebiduneko CM2>6. edo 3.>2. arteko urratsetan laguntzearen aldetik, pedagogia ikuspegitik, proiektuaren pertinentzia eta interesa,
- proiektuarentzat pentsatua den ebaluazioaren pertinentzia,
- irakasle taldearen inplikazioa proiektuan.

Proiektu guziak elkarrekin aztertzen dituzte EEPko eta Departamendu Kontseiluko zerbitzuek, Bordeleko Errektoretzak, Pirinio Atlantikoetako Hezkunde Nazionalako zerbitzuen zuzendaritzak, eta hiru sareetako aholkulari pedagogikoek.

ÉPANOUISSÉMENT ET BIEN-ÊTRE

Norentzat ?

Maila guzietako ikasleentzat

Zein kolegio ?

Irakaskuntza elebiduna edo murgiltze sistema proposatzen duten kolegio publiko eta pribatuek parte hartzen ahal dute

Noiz ?

Ikasturte denboran.

Departamenduaren parte hartzea

> **EEP Interes Publikoko Erakundea da, 4 kide biltzen dituena :**

- Estatua,
- Akitania Eskualdea,
- Pirinio-Atlantikoetako Departamendua,
- Euskal Hirigune Elkargoa.

EEPk eman dirulaguntza, Hezkunde Nazionalak, Departamenduak edo beste edozein erakundek eman dirulaguntza publikorekin metatzen ahal da. Ezin du proiektuaren kostu orokorraren %80 baino handiago izan.

Kolegioaren gain

Proiektuaren kostu osoaren %20 gutxienez.

Ekimen moldeak

Antolatzailearekin harreman zuzena (ikus orriaren beherealdean).

Kandidatura aurkezteko moldeak

Kandidatura osatu behar da 2022 ko uztailean zehar EEPren webgunetik deskargatuz :

www.mintzaira.fr

> **Euskararen Erakunde Publikoko harremana :**

05 59 31 18 34

eep-oplb@mintzaira.fr

Departamenduko harremana

KULTURA ETA HIZKUNTZA EKINTZETARAKO MISIOA

Anatole ARESTEGUI

05 59 46 51 15

anatole.arestegui@le64.fr



Contact du Département

MISSION ACTIONS CULTURELLES ET LANGUES RÉGIONALES

Colette LAPLÉCHÈRE
05 59 11 45 13
colette.laplechere@le64.fr

> Le Département accompagne les pratiques de langue occitane dans le cadre scolaire en organisant :

- un séjour pédagogique Patrimoine en «Patrimoine en Ôc», module Conte Image et Création au Centre départemental d'éducation au patrimoine Ospitalea (CDEP) pour les classes bilingues et immersives français/occitan (voir fiche action «Séjour ou animation et découverte du Centre départemental d'éducation au patrimoine Ospitalea»),
- des visites bilingues (avec conteur) et des ateliers autour de documents rédigés en occitan aux Archives départementales, sur le site de Pau (voir fiche action «Découverte des archives - patrimoine, mémoire et histoire»).

Pour qui ? Tous niveaux

Collèges ? Publics offrant un enseignement bilingue, publics et privés proposant un enseignement par initiation ou immersif.

Quand ? Durant l'année scolaire

Participation du Département

La participation financière du Département est plafonnée à 15 heures d'intervention de l'opérateur (à 60€ de l'heure) et à 80% du coût du transport pour les collégiens. Les transports des opérateurs culturels du Département pourront être soutenus à 80% sur la base de 0,25€/km et des 15 heures d'intervention, lorsque les collèges sont éloignés de plus de 30 km d'une ville centre.

Au regard de l'actualité sanitaire, le collège et l'opérateur doivent prévoir les conditions d'indemnisation des artistes en cas d'annulation du projet ou d'une partie de l'action.

À charge du collège

Le solde net du coût du projet.

Modalité de l'action

Appel à projets soumis au plafond financier du collège.

Modalité de candidature

> Saisir sa demande en ligne sur :

<https://paec.le64.fr>

du 1^{er} avril au 5 juin 2022.

PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

| Ahortir la practica de la lenga occitana

Objectius de l'accion :

Favorizar l'aviada deus projèctes pedagogics qui pòrtan la lenga occitana dens registres autes que lo de l'ensenhament escolar.

Descripcion de l'accion

Dens l'encastre deu PAEC, lo Departament que sostien los projèctes portats per las equipas ensenhairas deus collègis e qui an la dimension lingüistica occitana.

LOS PROJÈCTES QUE SERÀN AJUDATS SUS LA SÒLA DEUS CRITÈRIS QUI SEGUEISHEN :

- intensitat de la practica peus escolans, de la lenga occitana dens lo projècte proposat,
- pertinéncia e interès deu projècte tà çò de pedagogic e lingüistic,
- implicacion de l'equipa pedagogica dens lo projècte...

Los dossièrs que haràn l'objècte d'ua instruccion tecnica concertada associant los servicis deu Departament, deu rectorat* de Bordèu, de la Direccion deus servicis de l'Educacion nacionau deus Pirenèus Atlantics e deus conselhèrs pedagogics entà las tres cordèras d'ensenhament.

*Lo projècte qu'a d'estar sasit sus ADAGE peu collègi.

Lo projècte qu'a d'estar obligatòriament cobastit dab un o mantuns operator(s) (artistas, mediators...).

Lo Departament que perpausa ua ajuda a l'engenhèria per la mesa en relacion deus collègis dab intervenients exteriors qui pòden intervièner dens los lors projèctes.

Contacte au Departament

MISSION ACCIONS CULTURAUS E LENGAS REGIONAUS

Colette LAPLÉCHÈRE
05 59 11 45 13
colette.laplechere@le64.fr



> Lo Departament qu'acompanha las practicas de lenga occitana dens l'encastre escolar en organizar :

- un sejour pedagogic «Patrimòni en Ôc», module Conte Imatge e Creacion au Centre d'Educacion au Patrimòni Ospitalea d'Irissarri per las classes bilinguas e immersivas francés/occitan (véder ficha accion «Sejour o animacion e descobèrta deu Centre d'educacion au patrimòni Ospitalea»),
- visitas bilinguas (dab contaire) e talhèrs a l'entorn de documents redigits en occitan aus Archius departamentaus de Pau (véder ficha accion 9 «Descobèrta deus archius Patrimòni, memòria e istòria»).

Entà qui ?

Tà tots los nivèus

Collègis ?

Publics qui an un ensenhament bilingüe ; publics e privats qui prepausan un ensenhament en iniciacion o immersiu

Quand ?

Deu temps de l'annada escolar.

Participacion deu Departament

La participacion financèra deu Departament qu'ei limitada a 15 òras d'intervencion de l'operator (per 60€ l'òra) e a 80% de las còstas deu transport peus collegians. Los transports deus operators culturaus deu Departament que poderan estar pagats aus 80% sus la basa de 0,25€/km e de las 15 òras d'intervencion, quan los collègis son estremats de mei de 30 km d'ua villa centre.

En pr'amor de l'actualitat sanitària, lo collègi e l'operator qu'an de prevéder las condicions d'indemnizacion deus artistas per cas d'annulacion deu projècte o d'ua part de l'accion.

A la carga deu collègi

Lo sòlde net de las còstas deu projècte.

Modalitat de l'accion

Aperet a projècte.

Modalitat de candidatura

> Har la demanda en linha a :

<https://paec.le64.fr>

deu 1^{er} d'abriu au 5 de junh 2022.

| Susciter la pratique de la langue occitane

Objectifs de l'action

Favoriser l'émergence des projets pédagogiques portant la langue occitane dans des registres autres que celui de l'enseignement scolaire.

Description de l'action

Dans le cadre du PAEC, le Département soutient les projets portés par les équipes enseignantes des collèges et ayant la dimension linguistique occitane.

LES PROJETS SERONT AIDÉS SUR LA BASE DES CRITÈRES SUIVANTS :

- intensité de la pratique par les élèves, de la langue occitane dans le projet proposé,
- pertinence et intérêt du projet d'un point de vue pédagogique et linguistique,
- implication de l'équipe pédagogique dans le projet...

Les dossiers feront l'objet d'une instruction technique concertée associant les services du Département, du rectorat* de Bordeaux, de la Direction des Services de l'Éducation Nationale des Pyrénées-Atlantiques et des conseillers pédagogiques pour les trois filières d'enseignement.

Le projet doit obligatoirement être co-construit avec un ou plusieurs opérateur(s) (artistes, médiateurs...).

Le Département propose une aide à l'ingénierie par la mise en relation des collèges avec des intervenants extérieurs qui peuvent intervenir dans leurs projets.

*Chaque projet fera l'objet d'une saisine sur ADAGE par le collège.





Voyages scolaires éducatifs et échanges scolaires

Objectifs des deux actions

Favoriser la mobilité nationale ou internationale des jeunes, développer l'interculturalité, le partage d'expérience et l'apprentissage des langues régionales ou étrangères, inciter les collégiens à s'engager en coopération avec des jeunes.

Description de l'action «voyages éducatifs»

LE PROJET DE MOBILITÉ VISE À DÉVELOPPER :

- la sensibilité aux différences et à la diversité culturelle,
- l'ouverture d'esprit,
- la compréhension d'autres façons de penser et d'agir,
- la découverte d'autres territoires nationaux ou internationaux

> IL DOIT FAVORISER L'IMMERSION DE L'ÉLÈVE PAR :

- la communication avec les habitants, la découverte des journaux locaux, des médias audiovisuels étrangers,
- la découverte du patrimoine culturel, etc.

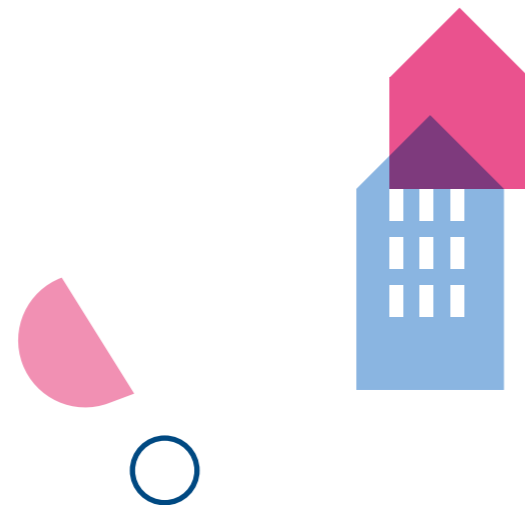
Description de l'action «échanges scolaires»

Le projet s'appuiera sur un partenariat entre le collège et un opérateur du territoire d'accueil, établissement scolaire ou autre structure de la jeunesse. L'échange se concrétisera, notamment, par des actions pédagogiques menées dans le territoire d'accueil par les jeunes des deux établissements. L'important est que des contacts privilégiés se nouent entre les jeunes des deux territoires autour d'un projet commun.

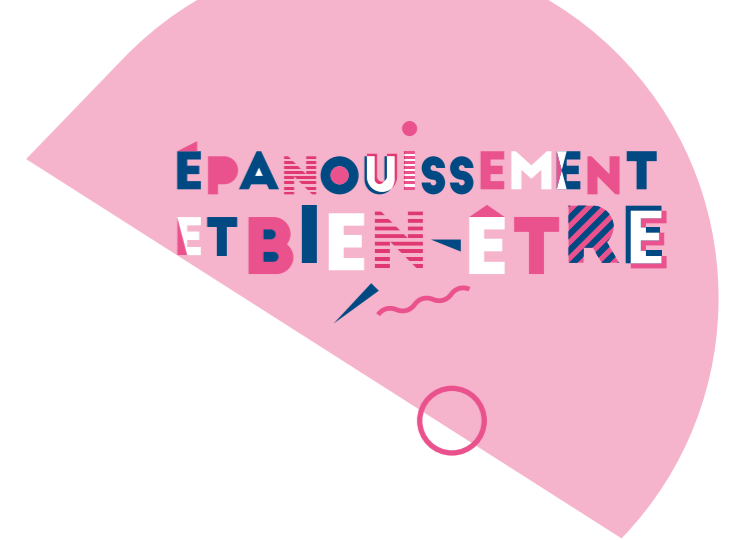
L'hébergement en famille n'est pas obligatoire pour que le projet soit éligible. La thématique (environnement, culture, sport, citoyenneté, etc.) et la forme de la coopération seront proposées par le collège et son partenaire.

Critères d'éligibilité :

- le séjour devra avoir une durée minimale de trois jours,
- le collège cherchera à limiter au mieux la part due par les familles,
- les collégiens devront élaborer des supports (photos, articles, films) à destination des autres collégiens, de leur famille, afin de faire partager leur expérience de la mobilité.



PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS



Pour qui ?

Tous niveaux

Collèges ?

Publics et privés

Quand ?

Durant l'année scolaire

Où ?

Hors Pyrénées-Atlantiques. Les séjours dans le 64 relèvent d'autres actions (montagne, éducation et sport de pleine nature, visite des institutions, des lieux de mémoire et du patrimoine des Pyrénées-Atlantiques).

Participation du Département

La participation financière du Département est fixée forfaitairement à :

- 750 € pour un voyage éducatif en France ou à l'étranger,
- 1000 € pour un échange scolaire, en France ou à l'étranger.

Dans la limite de trois voyages et/ou échanges et du plafond financier du collège.

Contact du Département

ÉQUIPE ENVIRONNEMENT PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIF

Fabienne JOB
05 59 11 42 80
fabienne.job@le64.fr

Modalité de paiement

La subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la réception de la fiche bilan avant le 30 juin de l'année scolaire en cours.

Modalité de l'action

Appel à projets soumis au plafond financier du collège.

Modalité d'inscription

> Saisir sa demande en ligne sur :

<https://paec.le64.fr>

du 1^{er} avril au 5 juin 2022.

Ressources

> eTwinning

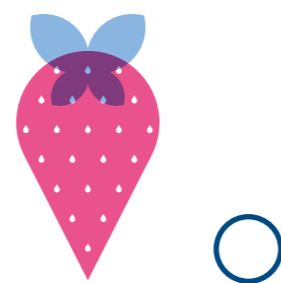
Si vous avez besoin d'être conseillé, contacter :

L'ATELIER CANOPÉ 64

05 59 30 23 18

contact.atelier64@reseau-canope.fr





Manger Bio&Local, Labels et Terroir

Objectifs de l'action

Le Département a initié la démarche «Manger Bio&Local, Labels et Terroir» en 2010. Il affiche sa volonté de développer une restauration de qualité pour tous les collégiens et de lutter contre le gaspillage alimentaire. Pour rappel, la loi EGalim du 30 octobre 2018, fixe un objectif de 50% de produits de qualité ou locaux, dont 20% issus de l'agriculture biologique, dans l'approvisionnement de la restauration collective à compter du 1^{er} janvier 2022.

Cette thématique s'inscrit dans les démarches de développement durable engagées par les établissements (dont la labellisation E3D).

L'action porte sur la possibilité de travailler sur les trois piliers de l'alimentation.

1 | SENSIBILISATION À UNE ALIMENTATION ÉCO-RESPONSABLE :

Description

Soutien des projets menés par les établissements, notamment sur la sensibilisation des convives (exemples : visites de fermes, jardins potagers...).

> Objectifs de la thématique :

- sensibiliser les collégiens à une alimentation de qualité et les faire adhérer à la démarche,
- faire connaître les productions locales et la saisonnalité,
- éduquer au goût.

2 | HALTE AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE :

Description

Réalisation par les collèges d'un projet de lutte contre le gaspillage alimentaire. Il pourra être proposé d'évaluer les pratiques, de sensibiliser les convives et de développer des pistes d'amélioration afin de diminuer les déchets alimentaires.

> Objectifs de la thématique :

- comprendre son environnement pour mieux le préserver et économiser les ressources,
- transmettre des connaissances et des bonnes pratiques pour permettre à chacun de diminuer le gaspillage alimentaire.

3 | MAINTIEN DE L'ÉQUILIBRE ALIMENTAIRE :

Description

Considérant les enjeux liés à la santé publique et la publication du décret du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire, le Département s'est engagé à contribuer au respect de l'équilibre alimentaire en collège.

Engagement par les établissements d'actions de sensibilisation afin d'améliorer les pratiques alimentaires des collégiens (ateliers cuisine, actions de sensibilisation aux groupes d'aliments...).

> Objectifs de la thématique :

- sensibiliser les collégiens à l'équilibre alimentaire,
- mettre l'alimentation au cœur des projets éducatifs.

Ressources

> L'Association du Flocon à la vague :

Pourra vous aider à monter des projets également sur la thématique de «l'eau et l'alimentation» :

06 78 18 53 74

pedagogie@waterfamily.org

> L'exposition de Lacq-Odyssée, «Bien vivre, bien manger» :

corinne.bonnafont@lacqodysee.fr

PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

Contact du Département

ÉQUIPE ENVIRONNEMENT ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE

Christine DOASSANS
05 59 11 42 38
christine.doassans@le64.fr

> Le Centre Aquitain de Rééducation ALIMENTAIRE (CARALIM) :

Déploie des actions en alimentation saine et durable grâce à un réseau d'intervenants de proximité avec des diététiciennes.

LOUISE GUTH

06 99 48 59 63

caralim.asso@gmail.com

www.caralim.com

Pour qui ?

Tous niveaux

Collèges ?

Collèges publics et privés

Quand ?

Tout au long de l'année scolaire, pendant le temps scolaire ou périscolaire

Avec qui ?

- des groupements de producteurs existent sur le département et proposent des visites de fermes : CIVAM Bio Béarn, «Bienvenue à la ferme», BLÉ, Idoki, UPF,
- les collectivités en charge du traitement des déchets, associations d'éducation au développement durable.

Ressources

> Guide du réseau départemental des fermes d'accueil éducatif

> Livrets Manger Bio :

«Stop aux idées reçues», «Du bateau à l'assiette»
«Menu végétarien à la cantine, de quoi parle-t-on ?»

> Association Sarde Sardexka

Projet «programme Aliment'actions» : parcours bilingue (français/basque) de 5 actions thématiques d'éducation à l'alimentation saine et durable.

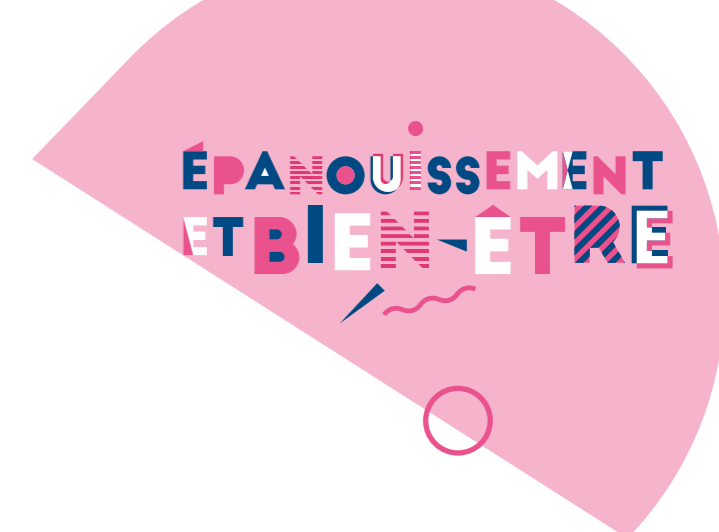
Gabrielle Arrese-Igor

850 route de Harxuriko bidea

64250 Espelette - 07 57 87 81 21

sarde.sardexka@gmail.com

www.sarde.sardexka.weebly.com



> Béarn Initiatives Environnement

Projets sur l'environnement et notamment l'alimentation. Avec ses partenaires découvrez l'Alimen'Terre.

05 59 39 10 13 - contact@bie.fr

Participation du Département

La participation financière du Département est évaluée en fonction du contenu, du coût du projet et de l'enveloppe financière dans la limite du plafond financier du collège.

Les factures relatives aux déplacements sont intégrées à hauteur de 80% de leur montant.

Modalité de paiement

La subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la réception de la fiche bilan avant le 30 juin de l'année scolaire en cours, accompagnée de la facture de transport en cas de déplacement. Si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant retenu du paiement est ajusté au prorata du budget réalisé.

Modalité de l'action

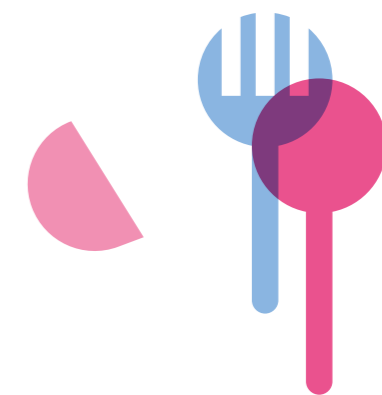
Appel à projets soumis au plafond financier du collège.

Modalité d'inscription

> Saisir sa demande en ligne sur :

<https://paec.le64.fr>

du 1^{er} avril au 5 juin 2022.





| À vélo, c'est la classe !

Objectifs de l'action :

- conforter l'utilisation du vélo chez les jeunes, mode de déplacement alternatif,
- renforcer les connaissances du code de la route et du code de la rue en lien avec la pratique du vélo,
- améliorer la santé des jeunes grâce aux bienfaits du vélo.

Description de l'action

À partir d'une mallette pédagogique comprenant plusieurs modules thématiques à choisir, l'intervenant animera, des ateliers, au côté du/des enseignant(s) portant le projet, sur :

- rouler en sécurité,
- s'entraîner en vélo,
- les enjeux sociaux, environnementaux, sanitaires,
- des voyages à vélo,
- la mécanique et l'entretien.

L'INTERVENANT PROPOSERA ÉGALEMENT :

- une session d'immatriculation des vélos pour les élèves du collège qui le souhaitent. Le marquage des vélos est un dispositif qui permet de lutter contre le vol des vélos,
- la remise d'un kit de sécurité (sonnette, gilets réfléchissants, éclairages) aux élèves participant à ces ateliers.

Selon les objectifs recherchés par l'enseignant portant le projet, le Département pourra être amené à procurer des vélos et des équipements en lien avec l'activité, selon des modalités à définir.



Mallette pédagogique

Format :

- l'association pourra intervenir jusqu'à 8 heures par groupe d'élèves (classes, sections spécialisées, UNSS,). Parmi ces 8 heures, 2 d'entre elles pourront être consacrées à du marquage des vélos pour l'ensemble des collégiens qui le souhaitent.
- des supports et du contenu en lien avec l'intervention seront remis aux professeurs.

SELON LEUR LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE, LES ÉTABLISSEMENTS DEVRONT ENTRER EN RELATION AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

> Secteur des montagnes béarnaises et souletines, bassin de Lacq-Orthez :

Association Roue Libre
rouelibreoloron@gmail.com
06 63 60 43 15

> Secteur de l'agglomération paloise, plaine de Nay, secteur de Lacq-Orthez :

Association Écocène
aurelien.hariretche@ecocene.fr
06 60 44 92 40

> Agglomération bayonnaise-côte basque nord (jusqu'à Bidart), secteur de Saint-Palais, Bidache, Hasparren :

Association Terre Buissonnière
nathalie@terrebuissonniere.org
06 30 37 64 05

> Secteur Côte basque sud, secteur de Sare, Espelette-Souraide, rétro-littoral labourdin :

Association Recyclarte
contact@recyclarte.org
06 89 58 98 06

PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

Pour qui ?

6^e et 5^e prioritairement (dans la limite des possibilités d'intervention) et les parents de ces élèves.

Collèges ?

Publics et privés

Où ?

Au collège, à ses abords, dans le département des Pyrénées-Atlantiques (prioritairement), éventuellement les territoires espagnols frontaliers.

Participation du Département :

- mise à disposition d'une mallette pédagogique animée par les associations référentes dans les territoires et financement de deux à six heures d'animation par classe ainsi que d'une séance de marquage des vélos par établissement,
- mise en relation avec l'intervenant référent sur le territoire/bassin de vie du collège.

À charge du collège

Mise à disposition des locaux pour la durée de l'intervention. Chaque élève devra être en possession d'un vélo en fonction des ateliers. Des solutions pourront être envisagées pour les élèves qui n'ont pas de vélo (achat de vélo selon des conditions à déterminer).

Contact du Département

MISSION VÉLO

Sabine ETCHEVERRY-DEIROLLES
05 59 46 51 65
sabine.etcheverry@le64.fr

ÉPANOUISSÉMENT
ET BIEN-ÊTRE

Modalité de l'action

Contact direct avec le service concerné du Département (indiqué au bas de la page).

Modalité d'inscription

> Comment ?

Inscription et informations auprès de la mission vélo Département des Pyrénées-Atlantiques (voir contact ci-dessous).

> Quand ?

Avant le 30 juin précédant l'année scolaire.





| Et si on en parlait...

Objectifs de l'action

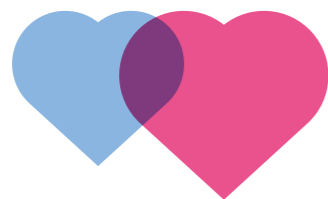
Le temps de l'adolescence est une période où les relations avec les pairs, les adultes sont souvent complexes, où la transformation physique fait évoluer le rapport au monde.

Les actions proposées devront permettre aux collégiens :

- de s'exprimer sur leur ressenti, leurs émotions,
- de travailler sur l'estime de soi et le rapport aux autres,
- d'aborder les prises de risques à l'adolescence et les addictions.

Description de l'action

Les actions éducatives menées doivent répondre aux objectifs cités pouvant s'inscrire dans les thématiques suivantes : **les violences et le harcèlement, l'estime de soi, le respect de l'autre notamment dans la relation fille/garçon, le rapport au corps, les prises de risque, les conduites addictives, l'éducation à la sexualité, les écrans et les réseaux sociaux.**



Critères d'éligibilité :

- la conformité au descriptif de l'action,
- une animation construite sur une pédagogie active et participative,
- une démarche pluridisciplinaire et/ou interprofessionnelle (enseignants, vie scolaire, équipe médico-sociale...) et en lien avec les missions du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC),
- la mobilisation d'une ou de plusieurs associations et/ou structures d'éducation populaire locales, extérieures au collège,
- la sensibilisation de l'ensemble des acteurs (élèves, équipe enseignante et médico-sociale et parents).

SERONT PRIVILÉGIÉS LES PROJETS :

- s'inscrivant sur la durée de l'année scolaire et avec des prolongements après la réalisation de l'activité,
- avec l'intervention d'un partenaire local agréé au niveau national par l'Éducation nationale en tant qu'association partenaire de l'école et ayant une certaine expertise sur la thématique traitée, liste à consulter sur :

www.education.gouv.fr

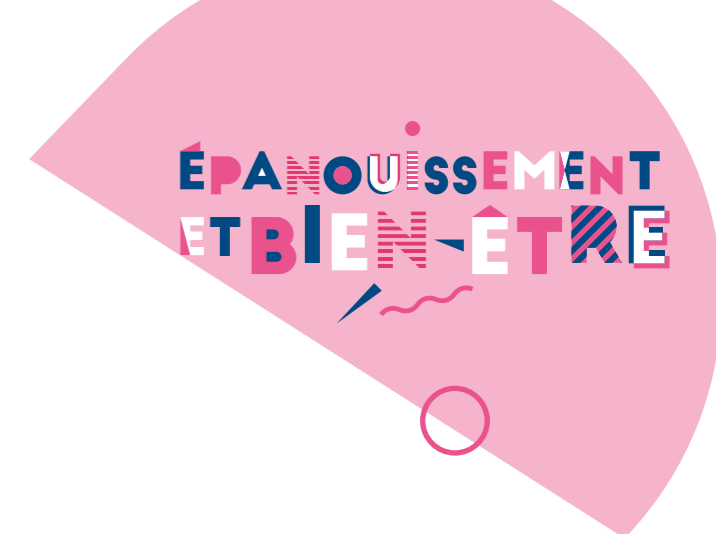
> [le système éducatif](#) > [les partenaires](#) > [Les associations agréées et/ou subventionnées](#)

et notamment les partenaires locaux reconnus par le Département, liste «partenaires Engagement citoyen et prévention» téléchargeable sur :

www.le64.fr

- la participation des jeunes dans le projet : information et médiation par les pairs, implication des Conseils de Vie Collégienne (CVC), des délégués élèves ou collégiens du Conseil Départemental des Jeunes (CDJ)...

PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS



Pour qui ?

Tous niveaux

Collèges ?

Publics et privés

Quand ?

Durant l'année scolaire

Où ?

En collège ou à l'extérieur

Avec qui ?

Au moins un partenaire extérieur et notamment les associations locales agréées au niveau national ou reconnues localement par le Département.

Contact du Département

MISSION PRÉVENTION

Françoise ROSSI
05 59 11 45 08
06 74 41 41 38
francoise.rossi@le64.fr

Participation du Département

La participation financière du Département est évaluée en fonction du contenu, du coût du projet et dans la limite de **2000 €** / projet et par collège.

Les factures relatives aux déplacements sont intégrées à hauteur de 80% de leur montant.

Modalité de paiement

La subvention est versée au collège.

Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la réception de **la fiche bilan avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours.

Si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant retenu du paiement est ajusté au prorata du budget réalisé.

Modalité de l'action

Appel à projets non soumis au plafond financier du collège.

Modalité d'inscription

> **Saisir sa demande en ligne sur :**

<https://paec.le64.fr>

du 1^{er} avril au 5 juin 2022.





DÉCOUVERTE
DU TERRITOIRE



| Séjour des 6^e en montagne

Objectifs de l'action

FAVORISER LA DÉCOUVERTE DE LA MONTAGNE :

Le milieu montagnard (paysage, histoire, mutations...), le patrimoine montagnard (biodiversité, patrimoine naturel, culturel, historique...), les métiers, pratiques et savoir-faire des hommes et des femmes qui y vivent et y travaillent (gardiens de refuge, bergers et producteurs, agents du Parc national des Pyrénées, accompagnateurs de montagne, artisans...), mais aussi le concept de multi-usage de ces espaces montagnards (forêt, pêche, chasse, pastoralisme, activités de loisirs...).

CRÉER UNE COHÉSION DE GROUPE :

Pour les 6^e à l'occasion d'une expérience dépaysante qui ouvre sur d'autres horizons.



Description de l'action

Cette action a pour objectif de développer une culture montagne auprès des jeunes ce qui constitue un axe stratégique du Plan Montagne 64.

> Ce séjour d'intégration reposera obligatoirement sur une démarche pluridisciplinaire en lien avec les objectifs de l'action et comprendra :

- une nuit dans un hébergement en montagne du 64 (Béarn, Pays basque),
- une rencontre avec un ou des acteurs du territoire,
- un travail partenarial avec des structures du territoire (socio professionnels, associations...) permettant une transmission sur les caractéristiques et enjeux de la montagne.

Pour qui ?

Les classes de 6^e

Collèges ?

Tous les collèges

Quand ?

Au cours de l'année scolaire 2022-2023 à l'exclusion de la période hivernale pouvant relever de la fiche «Séjour de découverte des activités de neige»

Où ?

Séjour organisé en zone de montagne du 64, avec une nuit dans un hébergement en zone de montagne du 64. **Liste téléchargeable sur :** www.le64.fr

PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE

Avec qui ?

Ce projet pourra s'appuyer sur des structures ou des professionnels intervenant en montagne (Parc National des Pyrénées, accompagnateurs en montagne, guides, CPIE Pays basque, CPIE Béarn, Éducation Environnement 64, FFME, CAF, Maison de la Montagne, SHEM...).

Participation du Département

La participation financière du Département est évaluée en fonction du contenu et du coût du projet et dans la limite de l'enveloppe financière disponible.

La subvention **maximale** ne pourra pas excéder 1000€ par classe et 80% des dépenses totales.

Modalité de paiement

La subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, après transmission des pièces justificatives et au prorata des dépenses réelles.

Si le coût réalisé du projet est inférieur au coût prévisionnel, le montant de la subvention versée sera ajusté au prorata du budget réalisé.

Modalité de l'action

Appel à projets non soumis au plafond financier du collège.

Modalité d'inscription

> Saisir sa demande en ligne sur :

<https://paec.le64.fr>

du 1^{er} avril au 5 juin 2022.

Contact du Département

MISSION PLAN MONTAGNE

Nathalie ELBE

05 59 46 51 22

nathalie.elbe@le64.fr

Le site reussirmarando.com fait le tour de toutes les bonnes pratiques à adopter en montagne.





| Séjour de découverte des activités de neige

Objectifs de l'action :

- mieux connaître les ressources naturelles du milieu montagnard en **Pyrénées-Atlantiques**,
- sensibiliser aux bonnes pratiques en milieu montagnard en conditions hivernales (météo, nivologie, neige de culture, utilisation de dispositifs de recherche de victimes en avalanches DVA...),
- découvrir ou approfondir les techniques des pratiques de sports d'activités de neige,
- découverte des métiers spécifiques du milieu montagnard (pisteurs, secouristes, guides, gendarmes de haute montagne, bergers, forestiers...).

Description de l'action

Le projet doit s'inscrire obligatoirement dans une démarche pluridisciplinaire en lien avec les objectifs de l'action. Il doit permettre aux jeunes, en s'appuyant sur la pratique des activités de neige, de mieux appréhender les spécificités du milieu montagnard, la cohabitation des usagers, les notions de sécurité et de préservation.

LES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE CIBLÉES :

- ski alpin,
- raquettes,
- ski de fond...

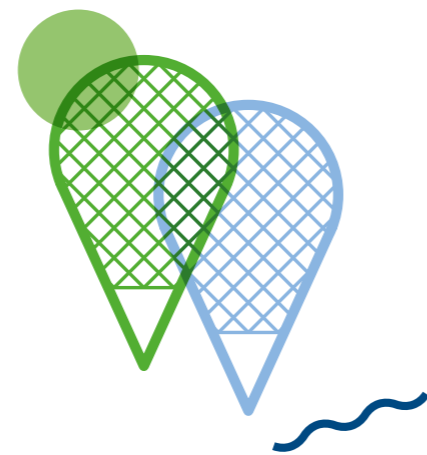
Le projet se déroule sur un site montagnard des **Pyrénées-Atlantiques** pendant la période hivernale, à minima dans le cadre d'un séjour **sur deux journées consécutives**.

Lorsqu'une même classe ou un même groupe participe à un projet se déroulant à minima sur **deux jours** consécutifs, en station d'altitude, à Gourette ou La Pierre Saint-Martin, le collège pourra bénéficier du partenariat avec l'EPSA (présentation des métiers en montagne, sécurisation des pistes, neige de culture, damage...) ainsi que d'un forfait découverte de 3€ par collégien :

> **Fiche de liaison EPSA à compléter, téléchargeable sur le site internet : le64.fr**

Critères d'éligibilité :

- conformité au descriptif de l'action,
- la pluridisciplinarité du projet : plusieurs enseignants de spécialités différentes (EPS, Sciences et vie de la terre, Géographie, Sciences Physiques...) sont nécessairement impliqués dans son élaboration et sa mise en œuvre,
- le déroulement du projet doit avoir lieu hors cycle EPS et hors actions UNSS,
- co-construction : intervention de partenaire(s) agréé(s).



PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS



Pour qui ?

Tous niveaux

Collèges ?

Publics et privés

Quand ?

Période hivernale (hors vacances scolaires)

Avec qui ?

- l'Établissement Public des Stations d'Altitude (EPSA),
- socioprofessionnels des activités de neige (club de ski, ESF, professeurs de ski indépendants, AMM, guides...),
- fédérations d'éducation populaire (Ligue de l'Enseignement, PEP64, Francas64...),
- maison de la montagne,
- Pôle Pyrénéen des Métiers de la Montagne.

Participation du Département

La participation financière du Département est évaluée en fonction du contenu, du coût du projet et de l'enveloppe financière dans la limite du plafond financier du collège.

Les factures relatives aux déplacements sont intégrées à hauteur de 80% de leur montant.

Contact du Département

MISSION SPORT JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE

Sandrine PUYO
05 59 11 41 16
sandrine.puyo@le64.fr

Modalité de paiement

La subvention est versée au collège. Le paiement interviendra à l'issue du séjour, dès réception de **la fiche bilan, et ce avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours.

Si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant retenu du paiement est ajusté au prorata des justificatifs.

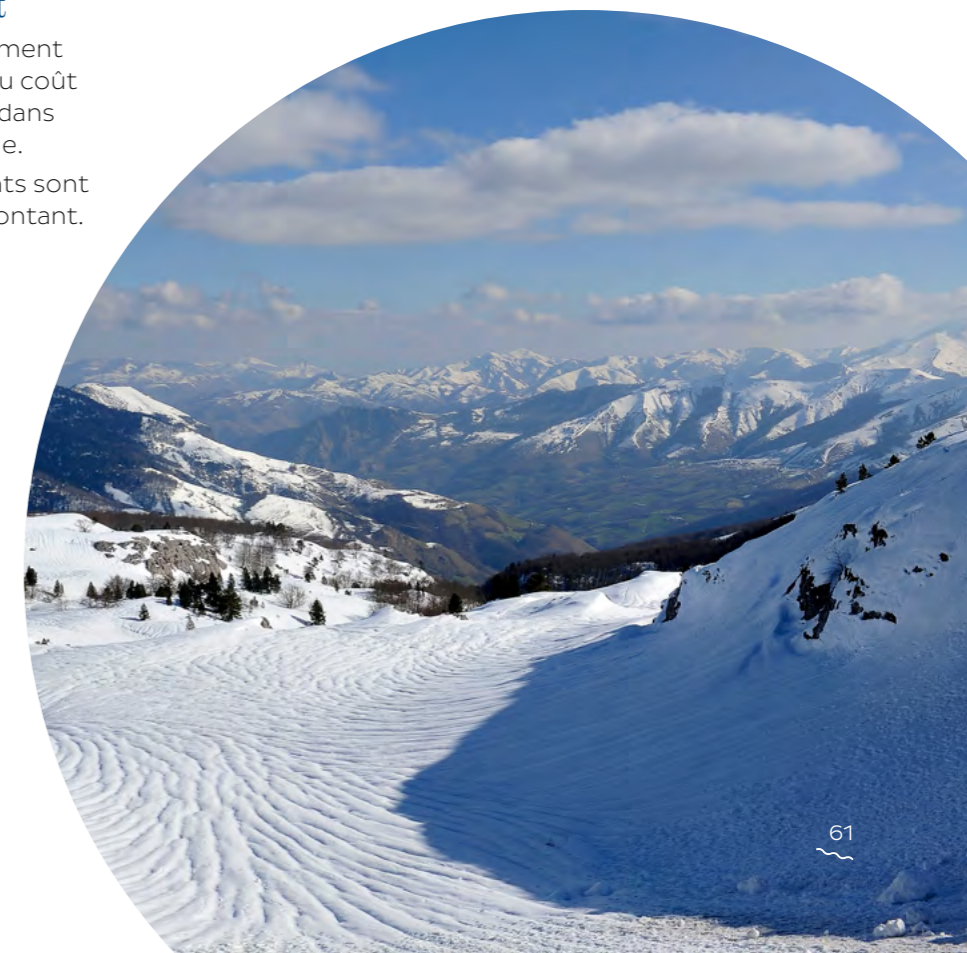
Modalité de l'action

Appel à projets soumis au plafond financier du collège.

Modalité d'inscription

> **Saisir sa demande en ligne sur :**

<https://paec.le64.fr>
du 1^{er} avril au 5 juin 2022.





| Éducation et sport de pleine nature

Objectifs de l'action :

- mieux connaître les ressources naturelles : espaces, sites et itinéraires en **Pyénées-Atlantiques**,
- sensibiliser aux bonnes pratiques des sports de nature en fonction de la sensibilité du milieu, des espaces et des sites parcourus, du multiusage sur ces espaces, et de la saison,
- découvrir ou approfondir les techniques des pratiques de sports de pleine nature et se familiariser avec les métiers liés aux milieux,
- découvrir le patrimoine naturel et culturel aux abords des chemins de randonnée inscrits au titre des cinq voies jacquaires qui convergent sur le département (les voies de Tours, de Vézelay, du Puy, d'Arles et du Piémont).

Description de l'action

Le projet doit s'inscrire obligatoirement dans une démarche pluridisciplinaire en lien avec les objectifs de l'action. Il doit permettre aux jeunes, en s'appuyant sur la pratique des activités de pleine nature, de mieux appréhender les spécificités du milieu, la cohabitation des usagers, les notions de sécurité et de préservation.

LES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE CIBLÉS :

- le ski de fond,
- raquettes à neige,
- le canoë-kayak,
- l'escalade,
- ski alpin,

- l'alpinisme,
- la randonnée pédestre,
- le VTT,
- le surf et la spéléologie...

Le projet doit porter sur une ou plusieurs activités de pleine nature et sur la découverte de leur milieu montagnard, l'océan, le gave, la formation des strates et des concrétions, les impératifs d'entraide et de sécurité... et/ou des métiers qui en découlent.

Critères d'éligibilité :

- conformité au descriptif de l'action,
- le projet se déroule, **a minima, pour une même discipline sur une journée** sur les sites ou espaces les plus proches du collège,
- **la pluridisciplinarité du projet** : plusieurs enseignants de spécialités différentes (EPS, Sciences et vie de la terre, Géographie, Sciences physiques...) sont nécessairement impliqués dans son élaboration et sa mise en œuvre,
- le déroulement du projet s'opère hors cycle EPS et hors action UNSS,
- **co construction** : intervention de partenaire(s) agréé(s).

Pour qui ?

Tous niveaux

Collèges ?

Publics et privés

Quand ?

Hors vacances scolaires

Où ?

Hors des murs du collège

Avec qui ?

- les socioprofessionnels des sports de nature (clubs sportifs, comités sportifs, AMM, guides...),
- les fédérations d'éducation populaire (Ligue de l'Enseignement, PEP64, Francas64...),
- Pôle Pyrénéen des Métiers de la Montagne...

PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

DÉCOUVERTE
DU TERRITOIRE

Participation du Département

La participation financière du Département est évaluée en fonction du contenu, du coût du projet et de l'enveloppe financière dans la limite du plafond financier du collège.

Les factures relatives aux déplacements sont intégrées à hauteur de 80% de leur montant.

Modalité de paiement

La subvention est versée au collège. Le paiement interviendra à l'issue du séjour, dès réception de **la fiche bilan, et ce avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours.

Si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant retenu du paiement est ajusté au prorata des justificatifs.

Modalité de l'action

Appel à projets soumis au plafond financier du collège.

Modalité d'inscription

> **Saisir sa demande en ligne sur :**

<https://paec.le64.fr>

du 1^{er} avril au 5 juin 2022.

Contact du Département

**MISSION SPORT JEUNESSE
VIE ASSOCIATIVE**

Sandrine PUYO

05 59 11 41 16

sandrine.puyo@le64.fr





inscription
obligatoire
Piloupage

| Sport et sensibilisation aux risques en milieu naturel

Objectif de l'action

Sensibiliser aux bonnes pratiques
en milieu naturel.

Description de l'action

Le projet doit s'inscrire obligatoirement dans une démarche pluridisciplinaire en lien avec les objectifs de l'action. Le Département organise, avec ses partenaires, «l'opération Pilou Page» qui consiste à la découverte du milieu et des risques autour d'une séance d'information en classe et d'ateliers techniques et de prévention en station d'altitude (météo, précautions hors-piste, nivologie, utilisation du matériel de secours...).

Cette opération permet également de découvrir des métiers du milieu montagnard : pisteurs, secouristes, guides de haute montagne, gendarmes de haute montagne, démonstration d'un chien d'avalanche...

Pour qui ?

Classes de 5^e privilégiées

Collèges ?

Publics et privés

Quand ?

En décembre, la semaine précédant les vacances de Noël, en fonction de l'enneigement et des conditions météorologiques

Où ?

En collège pour la séance d'informations et déplacement à La Pierre-Saint-Martin pour la journée sur site

Avec qui ?

Lors de la journée en station, 50 à 80 professionnels de la montagne et bénévoles :

- Comité départemental 64 des Clubs alpins et de montagne,
- Club Alpin Français Vallée d'Ossau,
- École de Ski Français,
- EPSA,
- Le parc national des Pyrénées,
- Comités Départementaux de la FFME et FFRP,
- Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne d'Oloron,
- SDIS,
- UNSS 64.



PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE

Participation du Département

Financement du transport des collégiens.

À charge du collège

Le pique-nique pour chaque élève et leurs accompagnateurs.

Modalité de paiement

La subvention est versée au collège après transmission de la facture acquittée des frais de transport au service instructeur (voir contact du Département).

Participation technique

Intervention d'un guide de haute montagne au sein du collège. Deux heures d'information et de prévention aux risques montagne hivernale, en amont de la journée en station.

Modalité de l'action

Contact direct avec le service concerné du Département (indiqué au bas de la page) dans la limite d'un effectif de 400 jeunes.

Modalité d'inscription

> Inscription par mail à la rentrée
au contact suivant :

sandrine.puyo@le64.fr

Contact du Département

**MISSION SPORT JEUNESSE
VIE ASSOCIATIVE**

Sandrine PUYO
05 59 11 41 16
sandrine.puyo@le64.fr





Sections sportives scolaires

Objectifs de l'action :

- s'inscrire dans une logique de perfectionnement sportif et/ou d'ouverture, selon le cahier des charges proposé par le rectorat,
- **fonction éducative** : contribuer à la formation équilibrée du jeune, à la réussite du double parcours par un suivi scolaire des élèves,
- **éducation à la santé et la citoyenneté** : promouvoir une qualité de vie intégrant la pratique régulière d'activités physiques sportives et artistiques, éducation à la santé notamment nutrition, rythme de vie,
- fonction sociale pour lutter contre les inégalités et les discriminations,
- **développement local** : convention de partenariat avec un club local, place du club dans le parcours éducatif et la vie citoyenne.

Description de l'action

Les sections sportives scolaires appartiennent à l'offre de formation proposée aux établissements par le rectorat selon un cahier des charges bien précis. Pour la création ou le renouvellement d'un agrément d'une section sportive, d'une durée de trois ans, chaque établissement doit établir et argumenter une demande au rectorat (ouverture à tous les niveaux, gratuité de la pratique, trois heures de pratique sportive réparties en deux séances, hors cycle UNSS, participation aux compétitions). L'encadrement de la pratique sportive est soit assuré par le professeur d'EPS référent, soit conventionné avec un acteur fédéral de la ou des disciplines concernées (comité départemental, club...).

Critères d'éligibilité :

- la section sportive doit être agréée par le rectorat ou en cours d'agrément,
- le déroulement du projet s'opère hors cycle EPS et hors action UNSS.

Pour qui ?

Tous niveaux

Collèges ?

Publics et privés

Quand ?

Année scolaire

Où ?

Dans les équipements sportifs intégrés ou à proximité de l'établissement, dans les espaces sites et itinéraires de pleine nature de proximité

Avec qui ?

Le professeur d'EPS référent et/ou le mouvement sportif local (comité départemental, club...).

Modalité de l'action

Appel à projets non soumis au plafond financier du collège.

Participation du Département

Selon trois cas de figures distincts

1 | AIDE AU DÉPLACEMENT DES SECTIONS SPORTIVES LORS DES ENTRAÎNEMENTS :

> Les sections sportives de pleine nature :

octroi d'une aide aux déplacements, réalisés par un prestataire, lors des entraînements hebdomadaires sur les sites de pratique. La prise en charge est de 80% des factures acquittées, subvention maximale de 2700€/an par établissement.

PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

> Les autres sections sportives :

octroi d'une aide aux déplacements, réalisés par un prestataire, lors des entraînements hebdomadaires sur les sites de pratique. La prise en charge est de 80% des factures acquittées, subvention maximale de 500€/an par établissement.

2 | AIDE À LA CRÉATION D'UNE SECTION SPORTIVE :

Aide départementale forfaitaire de **1000 €/an par établissement**, au maximum sur les trois premières années de fonctionnement de la section sportive dès lors que la demande d'agrément par le rectorat est en cours. Cette aide est délivrée sur production des coûts effectifs supportés par l'établissement lors de sa mise en place, pour permettre à l'établissement de consolider le plan de financement en rythme de croisière par la recherche notamment de cofinancements (fédération sportive, sponsoring.)

3 | AIDE AU MAINTIEN D'UNE SECTION SPORTIVE AGRÉÉE :

En cas de remise en cause de sa pérennité, un accompagnement départemental dans la limite de **1000 €/an par établissement**, sera octroyé au cas par cas, en fonction des difficultés financières et des coûts effectifs supportés par l'établissement, pour permettre à l'établissement de consolider le plan de financement de la section sportive.

À charge du collège

Le solde net du coût de fonctionnement de la section sportive.

Modalité de paiement

> La subvention est versée au collège. Le paiement interviendra à l'issue de l'année scolaire, sur production de l'ensemble des factures acquittées :

- du prestataire de transport,
- de l'ensemble des factures pour les autres sections sportives en création ou en difficultés (transporteurs, prestation du club, location d'équipements sportifs, achat de petits matériels sportifs dédiés...).

Si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant retenu du paiement est ajusté au prorata des justificatifs.

DECOUVERTE
DU TERRITOIRE

Modalité d'inscription

> Saisir sa demande de subvention :

<https://paec.le64.fr>

du 1^{er} avril au 5 juin 2022.

en précisant la ou les disciplines l'agrément obtenu ou la demande d'agrément en cours.

Pour les établissements disposant d'une section sportive agréée, envoyer le bilan de l'année précédente (dans «document complémentaire» du dossier à saisir en ligne).

Le label génération 2024 :

L'enjeu est de développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif afin d'encourager la pratique physique et sportive des jeunes, voilà l'ambition de la France pour les prochains JO 2024 à travers une charte dont le label génération 2024 reconnaît l'engagement des écoles et des établissements scolaires dans cette dynamique.

PLUSIEURS OBJECTIFS POUR Y PARVENIR :

> En développant des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire.

> En participant aux événements promotionnels olympiques et paralympiques.

> En adaptant les parcours des sportifs de haut niveau.

> En ouvrant les équipements sportifs des établissements.

<https://eduscol.education.fr/962/le-label-generation-2024>

Contact du Département

MISSION SPORT JEUNESSE
VIE ASSOCIATIVE

Sandrine PUYO
05 59 11 41 16
sandrine.puyo@le64.fr



Séjour ou animation et découverte du Centre départemental d'éducation au patrimoine Ospitalea

Objectifs de l'action :

- permettre de découvrir l'histoire d'Ospitalea, ancienne commanderie des Chevaliers-Hospitaliers, d'apprécier sa réhabilitation et de découvrir ses expositions temporaires,
- favoriser l'éducation au patrimoine et sensibiliser les collégiens aux ressources locales : patrimoine naturel, patrimoine culturel, bâti, archéologique, linguistique ou ethnologique.

Description de l'action

La mission du Centre départemental d'éducation au patrimoine Ospitalea (CDEP) est de proposer aux enseignants et à leur classe des séjours éducatifs de deux à cinq jours avec hébergement dans la commanderie et des animations éducatives à la journée ou à la demi-journée (sans hébergement).

L'édifice du XVII^e siècle a été rénové au début du XXI^e siècle de manière très contemporaine en centre d'hébergement. Les chambres, les espaces de travail et de détente sont aménagés et font le lien entre ces deux époques.

Le centre dispose de 35 couchages (accompagnateurs inclus) pour accueillir les élèves en séjour avec nuitée.

L'OFFRE PÉDAGOGIQUE COMPREND DIX-HUIT MODULES PÉDAGOGIQUES ET SE DÉCLINE AU SEIN DE SIX THÉMATIQUES :

- Patrimoine et Vie des hommes,
- Patrimoine et Culture,
- Patrimoine et Histoire,
- Patrimoine et Éducation au développement durable,
- Patrimoine et Éducation à la citoyenneté,
- Patrimoine en Òc.

Pour qui ?

Tous niveaux

Collèges ?

Publics et privés

Quand ?

Toute l'année

Ouverture du lundi au vendredi

Où ?

Centre départemental d'éducation au patrimoine Ospitalea - 64780 Irissarry

Langues régionales ?

La plupart des modules peuvent se dérouler, selon les objectifs pédagogiques des enseignants, en français, en basque, en bilingue français-basque ou en occitan (module Patrimoine en Òc, uniquement).

Participation du Département :

Pour les séjours éducatifs d'au moins trois jours/ deux nuits, 80% du coût du transport aller/retour collège-Irissarry (subvention versée après le séjour).

> Tarification préférentielle pour les collèges :

- 41€ par élève pour un séjour de 2 jours
- 62€ par élève pour un séjour de 3 jours
- 97€ par élève pour un séjour de 4 jours
- 119€ par élève pour un séjour de 5 jours

Ce tarif comprend l'hébergement, la restauration et l'ensemble des animations.

PROGRAMME D'ACTIONS
ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

DECOUVERTE
DU TERRITOIRE

Modalité de paiement

Subvention versée au collège après transmission des factures justificatives.

À charge du collège

POUR LES SÉJOURS ÉDUCATIFS :

- l'hébergement, la restauration et les activités pédagogiques selon tarification préférentielle,
- 20% du coût du transport aller/retour collège-Irissarry pour les séjours d'au moins trois jours/deux nuits,

La grille tarifaire en vigueur est consultable sur :

<http://www.le64.fr/culturesport/ospitalea/ospitalea.html>

POUR LES ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES :

- une demi-journée : 2 euros par élève,
- une journée : 3,50 euros par élève (pique-nique fourni par le CDEP pour 6 euros par participant ou fourni par le collège ou par les parents),
- le coût du transport aller/retour.

Modalité de l'action

Inscription auprès du CDEP.

Modalité d'inscription

> Comment ?

Renseignements détaillés et formulaire de demande de séjour ou d'animation à télécharger et à compléter sur le site Internet :

www.le64.fr

> Ospitalea

> Quand ?

Toute l'année (en fonction du planning d'activités déjà existant au moment où la demande est formulée).

Contact du Département

CENTRE DÉPARTEMENTAL D'ÉDUCATION AU PATRIMOINE OSPITALEA (CDEP)

Anna RUIZ-DELVAL
Responsable

Emmanuel IÑARRA
Médiateur du patrimoine

Anne PAGOLA-BLAZQUEZ
Médiatrice du patrimoine

Geneviève IDIART
Gestionnaire administrative

Le Bourg - 64780 IRISSARRY
Tél. : 05 59 37 97 20
ospitalea@le64.fr





Biodiversité et développement durable

Objectifs de l'action :

- **encourager la connaissance des patrimoines naturels départementaux** : espaces, espèces (faune, flore), géologie,
- prendre conscience de l'impact de l'activité humaine sur l'environnement, développer l'esprit critique,
- permettre à l'élève d'être acteur sur son environnement (famille, établissement, commune, département),
- sensibiliser aux enjeux de la transition écologique et du développement durable en partant des enjeux locaux pour déboucher sur une problématique plus large.

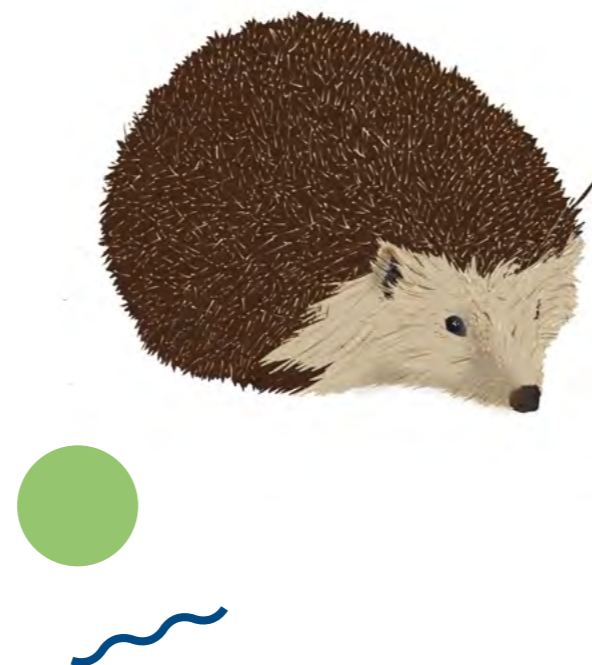
Description de l'action

La dynamique du projet doit aider le jeune à découvrir son environnement proche et appréhender les enjeux de la préservation de la biodiversité. Les projets de connaissance des patrimoines naturels combinent des visites de terrain (sites naturels, équipements techniques...), des rencontres avec les acteurs de l'environnement (élus, professionnels, gestionnaires...) et du travail en salle. Ils peuvent favoriser la découverte des métiers et des activités sociales et économiques liées à l'environnement. Ils s'appuient sur le partenariat avec une structure compétente sur les thématiques choisies. La capitalisation et le partage de la connaissance (photos, films, croquis, textes...) pourront être valorisés.

Les récentes modifications législatives et réglementaires ayant conduit à ce que les Départements n'aient plus de compétences d'intervention portant sur **les déchets et l'énergie**, **les projets relatifs à ces thématiques ne peuvent plus être financés au titre de cette action.**

Critères d'éligibilité :

- **co-construction** : interventions de **partenaire(s)* repérés** par le Département ; transversalité disciplinaire,
- **la priorité est donnée aux projets portant sur une ou plusieurs des 64 espèces animales ou végétales à enjeu du territoire, présentées dans le programme « Les 64 fantastiques »**, et/ou intégrant des actions se déroulant dans les espaces naturels sensibles (ENS)*** du département,**
- actions de terrain, **visites de sites** départementaux adossées à du travail en salle,
- un nombre d'heures moyen de 12 heures d'interventions par classe.



PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS



Pour qui ?

Tous niveaux

Collèges ?

Publics et privés

Quand ?

Durant l'année scolaire

Où ?

Organiser des visites de terrains dans le département et du travail en salle

Avec qui ?

Les associations, les structures publiques et les collectivités* repérées par le Département qui œuvrent sur les problématiques de connaissance et de préservation des espaces et des espèces emblématiques de la biodiversité des Pyrénées-Atlantiques.

Participation du Département

> Aide financière :

Jusqu'à **100 % de l'animation assurée par le(s) partenaire(s) validé(s)** (60 € l'heure d'animation, cofinancement possible) et à **80 % du coût du transport.**

Modalité de paiement

Le montant de la subvention (ajusté au coût du projet réalisé) est versé directement au collège. Le versement interviendra à la fin de l'année scolaire sur présentation de la **fiche bilan** du projet.

Modalité de l'action

Appel à projets soumis au plafond financier du collège.

DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE

Modalité d'inscription

> Saisir sa demande en ligne sur :

<https://paec.le64.fr>
avant le 5 juin 2022.

Ressources

> *Les partenaires à solliciter

Consulter la liste «Biodiversité et développement durable» sur : www.le64.fr

> **Brochure «Les 64 fantastiques», 64 espèces animales et végétales des Pyrénées-Atlantiques à découvrir

Brochure disponible au CDI de l'établissement ou à consulter sur : www.le64.fr

> ***Les Espaces naturels sensibles (ENS) sont des sites reconnus pour leurs qualités biologiques et paysagères. Ils sont des espaces privilégiés de balades, de formations et de recherche

Pour connaître les ENS proche de votre établissement consulter la liste et la carte sur : www.le64.fr

> La Feuille

Journal des éco-parlementaires des Pyrénées-Atlantiques. Les articles écrits par les jeunes témoignent de leurs recherches et actions en faveur de la biodiversité. Les éditions 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 sont à retrouver sur :

www.le64.fr

Contact du Département

**PATRIMOINE NATUREL DE LA MISSION
VALORISATION DU PATRIMOINE
ET DU CADRE DE VIE**

Patricia SAINT-AMON
05 59 11 42 72
patricia.saint-amon@le64.fr

Vos contacts au Département

> Laura DUVIGNAU - Coordinatrice

Chargée de mission Jeunesse

- Collégien citoyen

Tél. : 05 59 11 47 03

Email : laura.duvignau@le64.fr

> Aurélie HIVET

Cheffe de la Mission Actions culturelles et langues régionales

- Sensibilisation aux arts et à la culture scientifique (PDEAC)
- Grandir avec la culture

Tél. : 05 59 46 50 81

Email : aurelie.hivet@le64.fr

> Jean-Philippe GARCIA

Chargé de mission Arts visuels

- Collège au cinéma

Tél. : 05 59 11 43 88

Email : jean-philippe.garcia@le64.fr

> Anatole ARESTEGUI

Chargé de mission langue basque

- Susciter la pratique de la langue basque

Tél. : 05 59 46 51 15

Email : anatole.arestegui@le64.fr

> Nathalie ELBE

Chargée de projets mission montagne

- Séjour des 6^e en montagne

Tél. : 05 59 46 51 22

Email : nathalie.elbe@le64.fr

> Claire BARBÉ

Chargée de mission Schéma Autonomie

- Mon collègue pour tous, changeons le regard sur le handicap !

Tél. : 05 59 11 41 58

Email : claire.barbe@le64.fr

> Laurie FANLO

Chargée de mission Agenda 21

- Mon collègue Éco-responsable

Tél. : 05 59 11 45 54

Email : laurie.fanlo@le64.fr

> Christine DOASSANS

Chargée de projets Environnement pédagogique et éducatif

- Manger Bio&Local, Labels et Terroir

Tél. : 05 59 11 42 38

Email : christine.doassans@le64.fr

> Fabienne JOB

Chargée de projets Environnement pédagogique et éducatif

- Que je sois fille ou garçon...
- Prix BD des collégiens 64 « Lire et aimer lire »
- Sciences et robotique au collège
- Voyages scolaires éducatifs et échanges
- Citoyenneté numérique
- Découverte des Institutions, du patrimoine et des lieux de mémoire

Tél. : 05 59 11 42 80

Email : fabienne.job@le64.fr

> Colette LAPLÉCHÈRE

Chargée de mission Aménagement culturel et action linguistique - Iniciativa DUS

- Susciter la pratique de la langue occitane

Tél. : 05 59 11 45 13

Email : colette.laplechere@le64.fr

> Sandrine PUYO

Gestionnaire Politique Sport

- Terre de jeux 2024
- Séjour de découverte des activités de neige
- Éducation et sport de pleine nature
- Sport et sensibilisation aux risques en milieu naturel
- Sections sportives scolaires

Tél. : 05 59 11 41 16

Email : sandrine.puyo@le64.fr

> Anna RUIZ-DELVAL, Emmanuel IÑARRA et Anne PAGOLA-BLAZQUEZ

Médiateurs du patrimoine

- Séjour ou animation et découverte du Centre départemental d'éducation au patrimoine Ospitalea

Tél. : 05 59 37 97 20

Email : ospitalea@le64.fr

> Patricia SAINT-AMON

Chargée de mission Éducation et sensibilisation à l'environnement

- Escape Game « Mond'Défi pour Demain, c'est maintenant ! »
- Biodiversité et développement durable

Tél. : 05 59 11 42 72

Email : patricia.saint-amon@le64.fr

| Archives départementales

Email : archives@le64.fr

| PAU

> Carine FREYSSINET

Tél. : 05 59 84 97 60

| BAYONNE

> Tere GARCIA-LARRACHE

- Découverte des Archives (patrimoine, mémoire et histoire)

Tél. : 05 59 03 93 93

> Maddalen LURO

Animatrice Jeunesse

- 1 métier pour moi

Tél. : 05 59 11 44 01

Email : maddalen.luro@le64.fr

> Sabine ETCHEVERRY-DEIROLLES

Chargée de mission Urbanisme et aménagement

- À vélo, c'est la classe !

Tél. : 05 59 46 51 65

Email : sabine.etcheverry@le64.fr

> Françoise ROSSI

Responsable de la mission Prévention

- Et si on en parlait

Tél. : 05 59 11 45 08

Email : francoise.rossi@le64.fr

|Programme
D'ACTIIONS
ÉDUCATIVES
POUR LES
COLLÉGIENS
2022 | 2023

| Programme 
D' ACTIONS
ÉDU C AT I V E S
POUR LES
COLLÈ G E N S
 2022 | 2023

LE DÉPARTEMENT
DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

64, avenue Jean Biray
64 058 Pau cedex 9

www.le64.fr



PLUS DE PROJETS,
PLUS ENGAGÉS

JEUNESSE